

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) POUR LE CIVRAISIEN EN POITOU**

## **ENTRE**

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP)

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY, ayant son siège 8 avenue de la Gare - 86400 CIVRAY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 octobre 2021,

Ci-après désigné par « la CCCP »,

D'une part,

## **ET**

L'État,

Représenté par la Préfète de la Vienne, Madame Chantal CASTELNOT,

Ci-après désigné par « l'État » ;

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Article 1 - Objet du contrat .....</b>	<b>3</b>
A - Présentation du territoire signataire .....	3
1.    Un territoire aux dynamiques démographiques hétérogènes : .....	5
2.    Une tendance au vieillissement de la population, nuancée par des disparités territoriales : .....	6
B - Eléments du diagnostics et enjeux thématiques .....	7
1.    Préserver et valoriser le riche patrimoine naturel : un défi pour demain :.....	7
2.    Un territoire économiquement structuré mais en recherche de captation de nouvelles richesses et d'opportunités de développement : .....	7
a)    Un tissu économique principalement axé sur l'économie présente .....	7
b)    Renforcer la cohésion territoriale autour de la revitalisation des pôles structurants et de proximité .....	8
C- Les principaux dispositifs disponibles sur le territoire.....	8
1.    Urbanisme : .....	8
2.    Contrats territoriaux de revitalisation :.....	8
3.    Contrats Région et Département : .....	8
4.    Programme Européen LEADER 2014-2020.....	8
5.    Contrats thématiques :.....	8
<b>Article 2 - Ambition du territoire du Civraisien en Poitou.....</b>	<b>9</b>
a)    Transition écologique : .....	9
b)    Développement économique : .....	10
c)    Cohésion territoriale : .....	10
<b>Article 3 - Les orientations stratégiques .....</b>	<b>12</b>
<b>Article 4 - Le Plan d'action .....</b>	<b>12</b>
1.    Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....	112
2.    Articulation du CRTE avec les contrats du Département, de la Région et de l'Europe : .....	13
3.    Validation des actions .....	14
4.    Projets et actions en maturation.....	15
5.    Les actions de coopération interterritoriale.....	15
<b>Article 5 - modalités d'accompagnement en ingénierie .....</b>	<b>15</b>
<b>Article 6 - Engagements des partenaires .....</b>	<b>16</b>
1.    Dispositions générales concernant les financements .....	16
2.    Le territoire signataire .....	16
3.    L'Etat, les établissements et opérateurs publics .....	17
4.    Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	17
5.    Maquette financière.....	18
<b>Article 7 - Gouvernance du CRTE.....</b>	<b>18</b>
1.    Le comité de pilotage .....	18
2.    Le comité technique .....	19
3.    L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets .....	19
<b>Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE.....</b>	<b>19</b>
<b>Article 9 - Résultats attendus du CRTE.....</b>	<b>20</b>
<b>Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE .....</b>	<b>20</b>
<b>Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE .....</b>	<b>20</b>
<b>Article 12 - Résiliation du CRTE .....</b>	<b>20</b>
<b>Article 13 - Traitement des litiges .....</b>	<b>20</b>
<b>Sommaire des annexes.....</b>	<b>21</b>

## **Préambule :**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **Article 1 - Objet du contrat**

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire du Civraisien en Poitou.

Le CRTE s'inscrit

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.
- Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Civraisien en Poitou autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

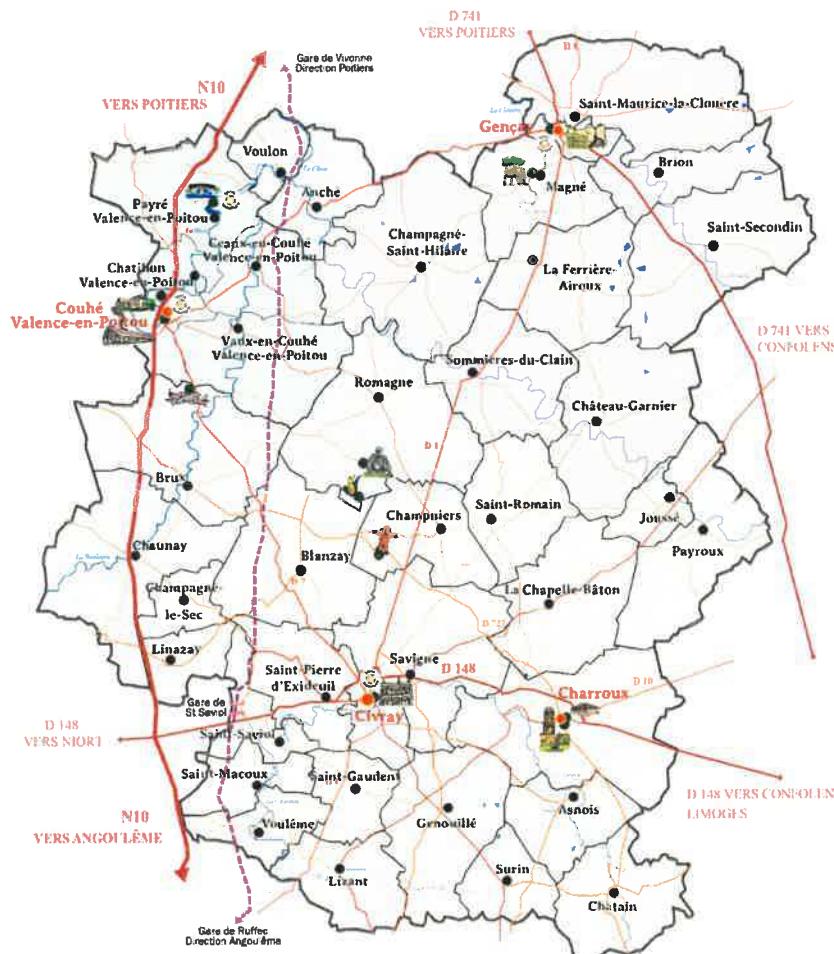
### **A. Présentation du territoire signataire :**

Le Territoire du Civraisien en Poitou et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est née de la fusion en 1<sup>er</sup> janvier 2017 des communautés de Communes des Pays Civraisien et Charlois (21 communes), Pays Gencéen (9

communes) et de la Région de Couhé (10 communes) dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

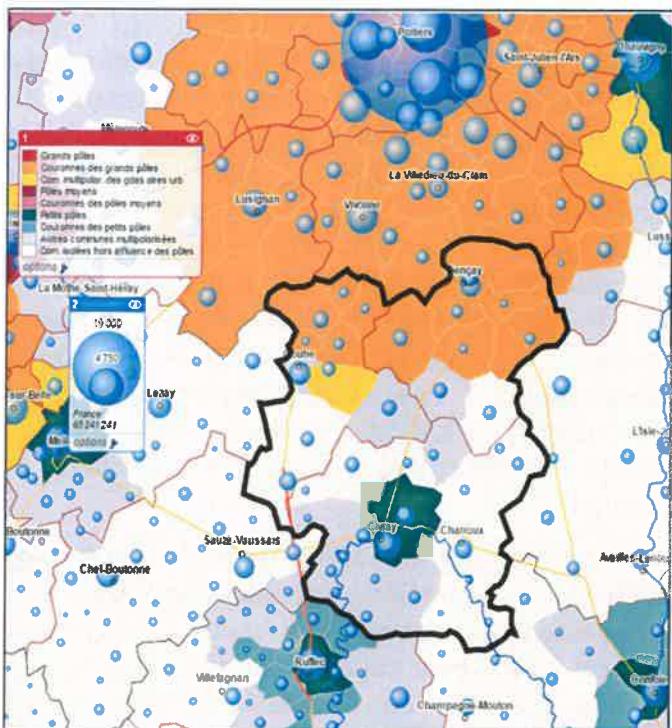
Aujourd’hui, elle regroupe 36 communes, 28 186 habitants pour une superficie de 888 km<sup>2</sup> (31 hab/km<sup>2</sup>)



Le territoire du Civraisien en Poitou est situé à l’extrême Sud/Ouest du département de la Vienne, à la frontière avec les départements des Deux-Sèvres et de la Charente. Traversé par l’axe de la N10 Paris-Bordeaux, c’est un espace de transit marqué par une forte ruralité.



Territoire rural s’appuyant sur une armature villageoise et urbaine multipolaire composée de bourgs et de villages, le Civraisien s’organise autour de **trois grands espaces de vie** aux dynamiques encore distinctes : aux portes de Poitiers pour la frange Nord dont le pays de Génçay, Valence en Poitou et sa périphérie structurées autour de la RN 10 pour le tiers Ouest et Civray pour la partie Sud, centre historique et marqué par une forte ruralité. Du fait de la fusion récente des intercommunalités, le territoire est en voie de recherche de cohésion territoriale globale.



## Un territoire rural contrasté avec une frange nord plus dynamique sous l'influence de Grand Poitiers :

L'armature territoriale reste marquée par l'ancienne organisation administrative du territoire avec 3 pôles principaux :

- **Le pôle d'équilibre structurant de Civray**, seule unité urbaine au sens de l'INSEE, comme centre principal de l'EPCI et majeur pour la frange Sud du territoire.
- **Les deux pôles secondaires relais (échelle PLUI) de Gençay et de Valence en Poitou** (Fusion des anciennes communes de Couhé, Ceaux-en-Couhé, Vaux-en-Couhé, Châtillon et Payré), anciens centres de leurs EPCI, avec des fonctions toujours structurantes à leur échelle.

A noter dans une moindre mesure, que Charroux occupe une fonction de pôle relais tertiaire, à l'échelle du Sud-Est du territoire

**Le territoire connaît donc des dynamiques relativement hétérogènes, entre un Nord attractif et un Sud connaissant des difficultés plus importantes de déprise et de déclin (excepté Civray).**

**Tout l'enjeu pour la CCCP est d'accompagner les différentes dynamiques territoriales et de permettre le développement durable de chaque espace.**

### 1. Un territoire aux dynamiques démographiques hétérogènes :

Si le Civraisien en Poitou est marqué par une dynamique de regain de population depuis 1999 – avec une tendance un risque de stagnation depuis 2012, cette croissance n'est pas uniforme sur le territoire.

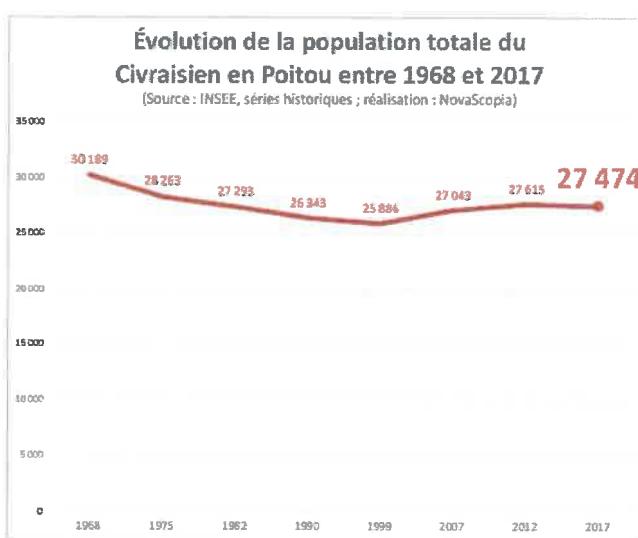
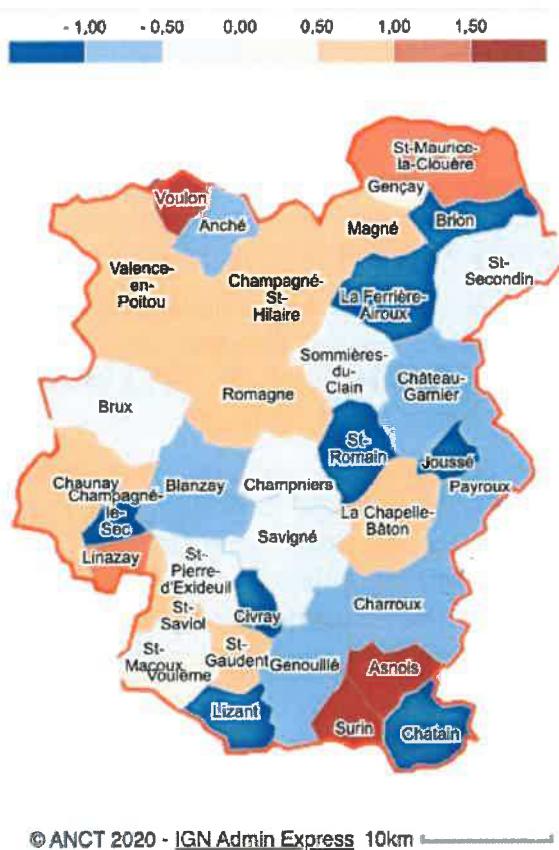


Figure 1 Evolution de la population intercommunale de 1876 à nos jours, source : Insee, RP - 2017



En effet, les pôles relais de Valence en Poitou (+150 hab) et Gençay (+100 hab), et communes associées, connaissent une hausse constante de leur population, d'autant plus important depuis les années 2000, du fait de leur proximité et connectivité avec Poitiers. A l'inverse, le pôle principal de Civray perd sensiblement en population entre 2012 et 2017 (-200 hab) pendant que le reste des pôles de proximité ou communes rurales connaissent une certaine stabilité démographique. Enfin, l'Ouest du territoire profite de l'effet de la RN 10 et sa desserte vers d'autres centres d'attractivité (Angoulême, Poitiers et Niort).

Cette croissance démographique du Nord et de l'Ouest est surtout liée à un solde migratoire positif pour les communes de l'Ouest, et couplée à un solde naturel positif pour celles du Nord. A l'inverse, la frange Sud plus en difficulté fait face à une décroissance naturelle et à un solde migratoire négatif.

Ce déséquilibre des dynamiques démographique amène la communauté de communes à questionner le territoire dans son ensemble, notamment dans le

maintien - anticipation de services à la population et l'adéquation du parc de logements existants à ses besoins

En effet, les pôles relais de Valence en Poitou (+150 hab) et Gençay (+100 hab), et communes associées, connaissent une hausse constante de leur population, d'autant plus important depuis les années 2000, du fait de leur proximité et connectivité avec Poitiers. A l'inverse, le pôle principal de Civray perd sensiblement en population entre 2012 et 2017 (-200 hab) pendant que le reste des pôles de proximité ou communes rurales connaissent une certaine stabilité démographique. Enfin, l'Ouest du territoire profite de l'effet de la RN 10 et sa desserte vers d'autres centres d'attractivité (Angoulême, Poitiers et Niort).

Cette croissance démographique du Nord et de l'Ouest est surtout liée à un solde migratoire positif pour les communes de l'Ouest, et couplée à un solde naturel positif pour celles du Nord. A l'inverse, la frange Sud plus en difficulté fait face à une décroissance naturelle et à un solde migratoire négatif.

Ce déséquilibre des dynamiques démographique amène la communauté de communes à questionner le territoire dans son ensemble, notamment dans le maintien - anticipation de services à la population et l'adéquation du parc de logements existants à ses besoins.

## 2. Une tendance au vieillissement de la population, nuancée par des disparités territoriales :

A l'instar de beaucoup de territoires ruraux, le Civraisien connaît un vieillissement global de sa population avec 36% de la population âgée de plus de 60 ans. Le vieillissement apparaît plus marqué dans le Civraisien que dans le reste du département avec un indice de vieillesse (volume de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans) de 136 en 2017 contre 90 pour la Vienne et 80 pour la France.

Ce vieillissement s'explique en partie par un ancrage fort de la population à son territoire qui y reste tout au long de son parcours de vie mais aussi par un cadre de vie recherché par certaines populations retraitées. La forte présence de retraités britanniques – certaines communes comptent plus de 20% de population d'origine étrangère – illustre ce phénomène.

En parallèle, le territoire connaît un **creux dans la population 15 et 40 ans, en particulier entre 20 et 35 ans**, tranche d'âge correspondant aux premières étapes du parcours résidentiel et généralement à l'installation et la création d'une famille.

Cependant le **Nord du territoire semble se détacher de la dynamique globale** avec des communes au nord où l'indice de vieillesse est inférieur à 50. L'arrivée de nouvelles populations en 3<sup>ème</sup> couronne de Poitiers permet à ces communes de maintenir une population relativement jeune sur son territoire, attirée notamment par des prix de l'immobilier et un foncier accessible.

**Ces changements générationnels posent la question de l'adaptation des services différenciés à la population, selon les disparités démographiques entre le nord et le sud du territoire.**

## B. Eléments du diagnostics et enjeux thématiques

### 1. Préserver et valoriser le riche patrimoine naturel : un défi pour demain :

- Un patrimoine naturel et paysager remarquable mais encore peu préservé
- Des émissions de GES principalement dues aux transports et au secteur agricole
- Agriculture : secteur historique du territoire dont les mutations sont à accompagner
- Mobilités et transports : un territoire relativement désenclavé mais qui doit développer les alternatives à la voiture individuelle
- Une consommation d'énergie supérieure à la moyenne régionale du fait de l'armature territoriale et sa structuration
- Des ressources naturelles propices au développement des énergies renouvelables
- L'économie circulaire : une force et spécificité du territoire (montée en puissance durant les confinements)

**Le Civraisien en Poitou souhaite donc accentuer son engagement notamment via son PCAET et son PLUi, deux schémas programmatiques adoptés par la CCCP.**

**L'étude PLH est en cours et un plan paysage est prévu en 2022 pour mieux valoriser la richesse des milieux naturels**

**Ce patrimoine naturel et paysager fait du Civraisien en Poitou un espace de vie apprécié pour son cadre de qualité. La préservation de ce patrimoine représente donc un enjeu essentiel pour l'attractivité et la durabilité du territoire.**

### 2. Un territoire économiquement structuré mais en recherche de captation de nouvelles richesses et d'opportunités de développement :

#### a) *Un tissu économique principalement axé sur l'économie présente*

- Une activité productive encore présente et marquée par l'industrie et l'agriculture
- Le tourisme comme vecteur de développement et valorisation du territoire
- Un taux de chômage en deçà de la moyenne départementale mais qui ne saurait cacher une certaine fragilité économique
- Un réel déficit en matière de captation des richesses qui limite les créations d'emplois présentiels.

Le Civraisien en Poitou est couvert par un **tissu équilibré de petites entreprises** caractéristiques des territoires ruraux.

La CCCP présente une **économie majoritairement présente** (63,2% des établissements en 2018), caractérisée par le poids important des **établissements du commerce, des transports, de la restauration et de l'hébergement** (500 établissements) mais aussi des **établissements de l'industrie et de la construction** (environ 250 établissements dans chaque secteur).

La Communauté de communes du Civraisien en Poitou recense **17 Zones d'Activités Economique (ZAE) pour une superficie totale d'environ 180 ha**.

b) *Renforcer la cohésion territoriale autour de la revitalisation des pôles structurants et de proximité*

- Un parc de logements à requalifier et à adapter aux besoins de la population, en particulier dans les centres-bourgs (réduire la vacance du logement, lutte contre le logement insalubre), une production de logements neufs inégalement répartie sur le territoire
- Un tissu commercial de proximité qui subsiste malgré des risques d'affaiblissement
- Une bonne couverture en équipements et services de proximité malgré une nécessaire remise en état
- Développer les services d'accueil liés à la petite enfance et les gardes d'enfants
- Des capacités importantes pour l'accueil des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap
- Couverture de services médicaux : une situation plutôt fragile dans un département sous-doté
- Lutter contre la fracture numérique (déploiement de la fibre).

### C. Les principaux dispositifs disponibles sur le territoire

#### 1. Urbanisme :

- **SCoT Sud-Vienne** (Syndicat Mixte regroupant les CDC du Civraisien en Poitou et de Vienne et Gartempe) - 2017
- **PLUI** du Civraisien en Poitou, adopté le 25 février 2020

#### 2. Contrats territoriaux de revitalisation :

- **Contrat de ruralité de l'Etat 2017-2020** signé le 30 juin 2017. 2 831 030 € d'aides (23 dossiers)
- **Appel à projet « Petites Villes de Demain » pour les Communes de Civray, Gençay, Valence-en-Poitou** (signatures en 2021)
- **AMI Régional « Revitalisation centres-villes » de Civray** (signature en 2021)

#### 3. Contrats Région et Département :

- Contrat de dynamisation et de cohésion Sud-Vienne de la Région Nouvelle-Aquitaine 2018-2021 signé le 8 janvier 2019. 882 000 € d'aides (13 dossiers)
- Contrat de territoire ACTIV 2017-2020 du Département de la Vienne signé le 8 novembre 2017 (*Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne*). Enveloppe de 1 749 200 € sur 4 ans (30 dossiers)

#### 4. Programme Européen LEADER 2014-2020

- Convention du 23.12.2016. Dotation de 1 454 720 € + dotation transitoire de 150 000 € en 2021.

#### 5. Contrats thématiques :

- Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS (2019)
- Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF (2018)
- Contrats d'objectifs quinquennal sur les rivières : Vallée de la Charente en régie directe CCCP et Syndicat Mixte du Clain-Sud

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 - Ambition du territoire du Civraisien en Poitou**

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

### **A. L'élaboration d'une vision stratégique suppose :**

- L'identification des enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- Leur déclinaison en orientations stratégiques et en plan d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire du Civraisien en Poitou est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

### **B. Projet de territoire collaboratif et partagé axé sur le CRTE**

Le projet de territoire est en cours de construction.

Au préalable et pour nourrir son élaboration, la CCCP a été accompagnée par des bureaux d'études dans la réalisation de diagnostics et de schémas de développement :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - 2019
- Schéma de développement touristique (2019)
- Schéma d'accueil des entreprises (en cours)
- Diagnostic et développement des circuits courts (2021)
- PLH (en cours)
- Diagnostic des équipements sportifs (2019)
- Plan paysage (2022).

En mai 2021, la CCCP a bénéficié d'un accompagnement du Bureau d'Etude SCET, mandaté par l'ANCT.

En concertation avec la Sous-Préfecture et la DDT 86, la CCCP a validé le projet de territoire axé sur les orientations du CRTE le 26 octobre 2021.

#### *a) Transition écologique :*

- S'engager dans une stratégie de préservation du patrimoine naturel pour devenir un « territoire d'accueil climatique et de biodiversité » et tirer tout le potentiel du cadre territorial de qualité
- Développer le potentiel de mixité énergétique (avec la production de chaleur, géothermie...) en accord avec les aspirations du territoire
- Tendre vers l'autosuffisance alimentaire en développant des filières locales et renforçant la dynamique installée autour des circuits-courts
- Accompagner les mutations du secteur agricole

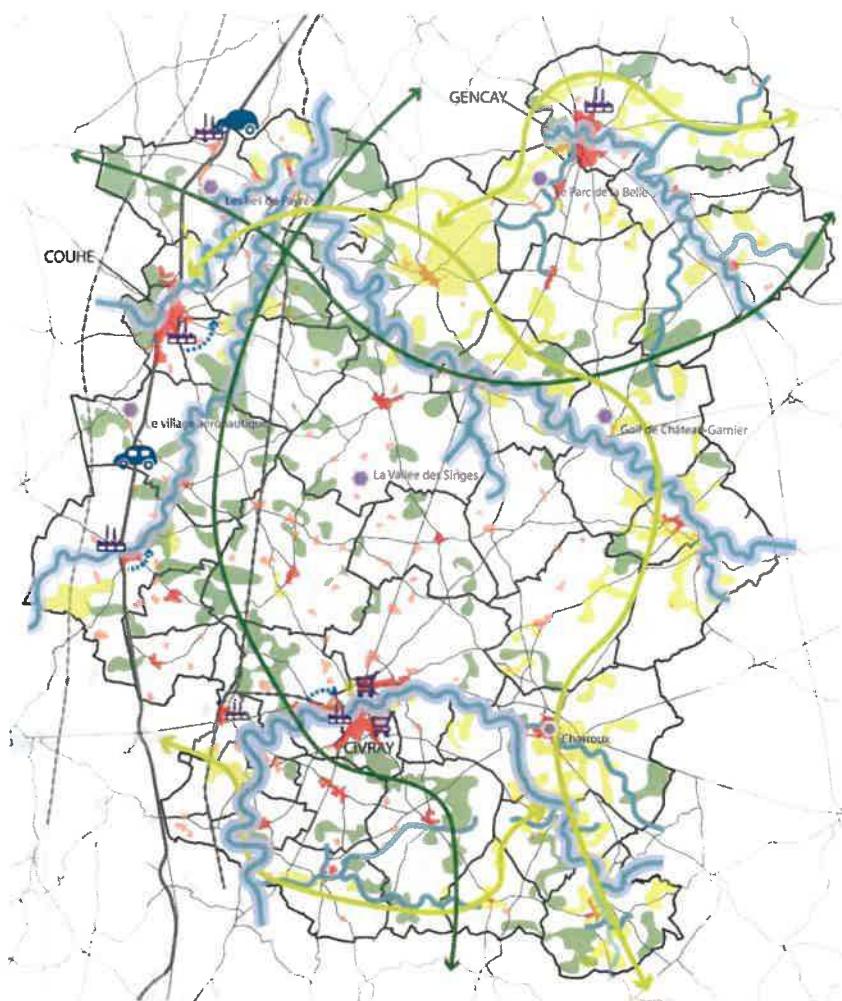
- Tendre vers un **territoire zéro déchet et renforcer la valorisation des déchets** - économie circulaire
- **Cadre de vie exemplaire dans les aménagements / constructions / rénovations publics** (limiter l'artificialisation des sols, rénovation énergétique)
- Aménager le territoire sous le **prisme de la proximité et des services à la population** ; et déployer davantage de solutions multimodales et de mobilité innovante

*b) Développement économique :*

- Maintenir et assurer un renouvellement de la population active pour **la création, reprise/maintien des activités**
- Renforcer l'attractivité résidentielle pour **capter davantage de richesses**
- Créer un meilleur contexte d'**installation des activités économiques** sur le territoire
- Maintenir le **dynamisme de la sphère productive**, dans la mesure où elle contribue à l'identité du territoire et **accompagner les mutations du secteur agricole** dans un objectif de développement économique durable
- Développer une **offre touristique et patrimoniale de qualité** pour permettre une meilleure valorisation économique des atouts patrimoniaux du territoire et devenir un territoire touristique d'excellence
- Développer et accroître les niveaux de **qualification des actifs résidents** pour permettre de répondre aux demandes des entreprises, soutenir **l'innovation locale, accompagner les jeunes vers l'emploi**
- Assurer un **développement économique équilibré** sur le territoire et une complémentarité entre les différents pôles
- **Résorber la fracture numérique** et développer le très haut-débit

*c) Cohésion territoriale :*

- Développer l'**attractivité résidentielle** sur l'ensemble du territoire
- Accompagner le renforcement des **polarités structurantes du territoire** : Civray, Gençay et Valence en Poitou
- Valoriser et dynamiser le patrimoine bâti existant et lutter contre la **vacance et la précarité résidentielle et commerciale**
- Développer et rééquilibrer l'**offre en logements** sur le territoire (parc de grands logements, parc locatif limité, parc locatif social concentré sur quelques communes et limité...) pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures (jeunes travailleurs, séniors, ménages défavorisés)
- **Lutter contre la précarité**
- Assurer une **couverture d'équipements et de services cohérente en fonction des dynamiques démographiques et territoriales**
- Développer la vocation touristique du territoire et **valorisation du patrimoine** comme vecteur de fierté pour les habitants
- Renforcer l'**accès aux soins** sur le territoire à travers le développement de solutions, dispositifs techniques et organisationnels innovants
- Anticiper les transitions des modes d'**accompagnement des personnes âgées** (silver économie)
- Poursuivre les **politiques enfance/jeunesse** et renforcer les modes de garde
- Imaginer une nouvelle approche de la **mobilité dans les territoires ruraux**, créer de **nouveaux services**



- Les bourgs, des lieux de vie à renforcer
- Les villages, des lieux de fixation des populations au développement urbain limité
- Préserver la trame forestière
- Préserver la trame bocagère
- Mettre en valeur les vallées de fort intérêt
- Maintenir et/ou restaurer les continuités forestières
- Maintenir et/ou restaurer les continuités bocagères
- Maintenir et/ou restaurer les continuités aquatiques
- Promouvoir le tourisme autour des vallées du Clain et de la Charente
- S'appuyer sur les infrastructures motrices et les projets d'envergure pour développer le tourisme
- Développer les ZAE à vocation industrielle
- Développer les ZAE à vocation commerciale
- Prévoir des aires de covoiturage le long des axes majeurs
- Améliorer la desserte locale par la réalisation de contournements

Fond de carte : IGN BDTOPO® 2014 // août 2018



En 2022, la CCCP va solliciter l'accompagnement d'un bureau d'étude pour co-construire le projet de territoire avec les partenaires (Conseil de développement, population, réseaux socio-économiques) à partir des diagnostics et des schémas de développement établis et du projet de territoire CRTE réalisé par SCET.

## Article 3 - Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire CRTE approuvé en date du 26 octobre 2021 :



En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE.

### 1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Sont notamment recensés les programmes ou contrats suivants :

**Les programmes territorialisés de l'ANCT** : accompagnement sur les politiques des territoires et de la ruralité :

- Petites Villes de Demain : Convention d'adhésion signée par la CCCP avec l'Etat et les communes de Civray, Valence en Poitou et Gençay (délibération du 6 avril 2021)
- Dans le prolongement de PVD, objectif de signer une convention cadre pluriannuelle de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en 2022.

**Les contrats de l'Etat transversaux et les contrats ou conventions passés avec les agences et établissements de l'Etat :**

- Le contrat de ruralité arrivé à terme au 31 décembre 2020,
- Le Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS (délibération du 28 mai 2019)
- La Convention Territoriale Globale (CTG) 2018-2021, signée avec la CAF (délibération du 28 mai 2019)
- Gestion directe par la CCCP des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) du Bassin de la Charente 2018-2023 (Agence de bassin Adour-Garonne) et participations au Contrat Territorial des Mieux Aquatiques (CTMA) du Syndicat Mixte du Clain-Sud 2020-2025 (Agence de Bassin Loire-Bretagne).

**2. Articulation du CRTE avec les contrats du Département, de la Région et de l'Europe :**

Les contrats des EPCI signés avec les collectivités territoriales et l'Europe sont arrivés à échéance fin 2020.

L'année 2021 préfigure donc le lancement de nouvelles générations de contrats menées par le département de la Vienne, la région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe (LEADER).

Ces contrats abonderont en grandes partie les actions d'investissement prévues dans le CRTE. Ces co-financements de politiques publiques au sein du territoire seront ainsi suivis dans la durée et permettront des synergies inter-contrats.

**Le Contrat de Territoire ACTIV avec le département de la Vienne :** le nouveau contrat sera reconduit au cours du premier semestre 2022 sur le périmètre de la CCCP.

**Le Contrat de Territoire avec la Région Nouvelle-Aquitaine 2022-2027 :** Il remplacera le contrat de dynamisation et de cohésion. Les contrats avec la Région sont portés à l'échelle du Sud-Vienne (périmètre des deux CDC du Civraisien en Poitou et de Vienne et Gartempe).

Le nouveau contrat sera construit autour de schémas régionaux tels que la feuille de route Néo Terra (environnement), le SRADDET, le SRDEII (économie)... Ces engagements en faveur de la relance et de la résilience des territoires de Nouvelle Aquitaine, viendront compléter les ambitions régionales en matière d'accompagnement au retourment et à la revitalisation économique des territoires (voir dispositif CADET, accompagnement d'un chargé de mission de la région sur 6 EPCI du centre Poitou-Charentes, dont la CCCP), d'accès aux services de proximité, d'accès à la santé, de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs (Cf conventionnement avec la ville de Civray), d'accès à la formation et à l'emploi...

La Région mobilisera ses dispositifs sectoriels et ceux de la DATAR dans le cadre du contrat.

L'objectif est de signer le contrat mi-2022.

**Les volets territoriaux des nouveaux programmes européens 2021-2027 pilotés par la Région (autorité de gestion), destinés à l'accompagnement des territoires.**

L'axe OS5 FEDER, volet territorial dédié au développement local autour de 3 axes :

- Renforcement et pérennisation de l'ingénierie de projets,
- Attractivité durable et équilibrée des territoires (revitalisation commerciale des centres-bourgs, habitat, services de proximité...).
- Dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale (transitions).

L'axe 6 FEADER, « Appui au développement d'une stratégie locale de développement et aux approches territoriales » (Programme LEADER).

La candidature sera portée à l'échelle du Sud-Vienne sur le même périmètre que celui du contrat de territoire de la région. Elle sera déposée mi-2022.

### **3. Validation des actions**

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets et actions du CRTE sont spécifiés dans le tableau de synthèses des opérations du CRTE annexé :

- L'axe stratégique du CRTE
- L'intitulé de l'opération
- Le maître d'ouvrage
- Localisation (commune)
- L'objectif du projet
- Le calendrier prévisionnel (programmation pluriannuelle par années sur la durée du contrat)
- Le coût prévisionnel de l'opération et le cas échéant le plan de financement prévisionnel.

Dans la programmation des opérations inscrites dans le CRTE, des projets seront abandonnés, modifiés ou des nouveaux apparaîtront.

#### *a) Les actions*

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont à « valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

La préfète peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### **4. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **5. Les actions de coopération interterritoriale**

Le territoire du Civraisien en Poitou se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires urbains de Grand Poitiers et des Vallées du Clain et les territoires ruraux inscrits dans le périmètre CADET Région Nouvelle Aquitaine (Sud-Vienne, Mellois, PETR Ruffecois, Charente Limousine).

Dans le cadre du contrat régional de dynamisation et de cohésion Sud-Vienne, la Communauté de Communes du Civraisien a engagé des actions de coopération sur le développement économique et le tourisme.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

#### **Article 5 - modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires..., les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales (Agence des Territoires et CAUE de la Vienne, Région Nouvelle Aquitaine (pôle DATAR), pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra

de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

En mai 2021, la CCCP a bénéficié d'un accompagnement du Bureau d'Etude SCET (*Services Conseils Expertise et Territoires*) mandaté par l'ANCT sur un appui à l'élaboration du projet de Territoire du CRTE.

Le projet de territoire du CRTE (*diagnostic, enjeux, orientations stratégiques, plan d'action des communes et de la CCCP*) a été adopté lors du conseil communautaire du 26 octobre 2021.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Civraisien en Poitou assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Le chef de projet pourra être assisté d'animateurs afin de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs de projets (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, Etat, établissements publics,

Conseil de Développement, habitants, entreprises, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **3. L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

#### **En particulier :**

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

### **4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire (des dispositifs, notamment dans le cadre du PCAET, sont actuellement déployés sur la valorisation des déchets avec le SIMER (Traitement des déchets), CCI / CMA, Club des Entreprises du Sud-Vienne...).

*a) La mobilisation citoyenne :*

La CCCP s'appuiera sur des instances et réseaux d'acteurs locaux existants :

- Conseil de Développement (démarche de participation citoyenne),
- Chambres Consulaires, Club des Entreprises du Sud-Vienne (CESV), Fédération d'Acteurs Economiques (FAE),
- Réseaux d'acteurs sociaux,
- Associations environnementales, culturelles et sportives.

En partenariat avec l'ANCT, la CCCP va solliciter un accompagnement externalisé relatif à l'élaboration du projet de Territoire co-construit dans une démarche de consultation et de participation citoyenne.

## 5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler avec les autres dispositifs existants, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCCP, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Civraisien en Poitou. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- Du Sous-Préfet de l'arrondissement de Montmorillon ou son représentant,
- Du Président de la CCCP,
- Du Vice-Président de la CCCP en charge des « politiques contractuelles »,
- De la DGS de la CCCP,
- Du directeur adjoint en charge de l'attractivité de la CCCP,
- De la Direction Départementale des Territoires,
- De l'ADEME,
- De tout autre service, établissement ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur des thématiques.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de la CCCP et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera

l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

### **Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### **Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### **Article 12 - Résiliation du CRTE**

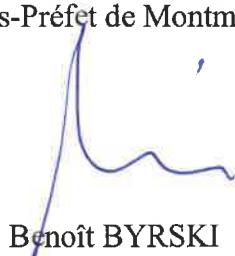
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### **Article 13 - Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Signé à CIVRAY, le 2 décembre 2021

Pour la Préfète de la Vienne  
Le Sous-Préfet de Montmorillon



Benoît BYRSKI

Le Président de la Communauté de Communes  
du Civraisien en Poitou



Jean-Olivier GEOFFROY

## Sommaire des annexes :

**Annexe 1 - Projet de territoire du Civraisien en Poitou - Orientations stratégiques**

**Annexe 2 - Tableau de synthèse du CRTE**

- 2-1 Porteurs de projets et cibles
- 2-2 Maquette financière et programmation pluriannuelle des opérations
- 3-3 Indicateurs de suivi

**Annexe 3 - Délibération de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou**





# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du :** 26 octobre 2021

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 59

**Présents :** 43

**Absents :** 17

Dont suppléés : 1

Dont représentés : 9

Non représentés : 7

**Votants :**

Exprimés : 52

Abstention : 0

Votes pour : 52

Votes contre : 0

**1ER.DELIBERATION**

Le mardi vingt-six octobre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Pierre d'Exideuil, sous la présidence de Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY, Président

**Date de la convocation :** 19 octobre 2021

**59 Conseillers communautaires en exercice**

**43 Conseillers communautaires présents :**

Mmes P. CHAUMILLON, M-C. CHEMINET, J. COLAS, S. COQUILLEAU, D. DEFORGES, B. FILLATRE, C. MEMIN, N. MEMIN, M. MOUSSERION, L. NOIRAUT, M. PHELIPPON, L. POUVREAU, I. SURREAUX, R. TEXEDRE, S. VERGNAUD, membres titulaires,  
MM : F. AUDOUX, J. AUGRIS, V. BEGUIER, J-C. BIARNAIS, F. BOCK, G. BOSSEBOEUF, J-C. BOSSEBOEUF, J-L. BOURRIAUX, E. BRUNET, J-L. CHAUVERGNE, R. COOPMAN, M. ECALLE, P. ESTEVE, J.O. GEOFFROY, J. GIRARDEAU, G. JALADEAU, J. LAFRECHOUX, R. LATU, P. LECAMP, P. MOIGNER, R. MORISSET, T. NEEL, J. NIORT, G. SAUVAITRE, F. TEXIER, R. THÉVENET, J-G. VALETTE, membres titulaires, T. BORIACHON, membre suppléant.

**17 Conseillers communautaires absents dont :**

**9 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :** G. AUGRY à M-C. CHEMINET, P. BELLIN à L. POUVREAU, G. BOUYER à J. AUGRIS, L. DORET à R. TÉXÈDRE, F. DUPUY à C. MÉMIN, J-P. GUERY à S. COQUILLEAU, G. JARASSIER à R. MORISSET, J-M. PEIGNE à J-C. BIARNAIS, J-C. PROVOST à I. SURREAUX

**1 Conseiller communautaire absent suppléé :** J. BEAU suppléé par T. BORIACHON

**7 Conseillers communautaires excusés :** J-P. BERNARD, P. BOSSEBOEUF, A. FONTENEAU, J-C. GAUTHIER, L-M. GROLLIER, J-P. MAURY, J-M. MERCIER

**Secrétaire de Séance :** Déborah DEFORGES

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) 2021-2026 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU ET L'ETAT**

**VU** la circulaire du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des CRTE,

**VU** la demande d'accompagnement de l'ANCT auprès de la DDT 86 du 20 avril 2021, relative à l'élaboration du diagnostic, des orientations et de la stratégie territoriale dans le cadre du CRTE (par le bureau d'étude SCET),

**VU** les appels à projet de la CCCP auprès des communes dans le cadre du CRTE des 4 mai et 21 juillet 2021,

**VU** le protocole d'engagement signé avec Madame la Préfète de la Vienne et la CCCP le 24 juin 2021, relatif à l'engagement à signer un CRTE et portant sur l'identification des projets pour 2021 dans le cadre du Plan de Relance et des crédits de l'Etat,

**VU** la réunion de la conférence des Maires et du Bureau du 20 juillet 2021, relative à la présentation du diagnostic, des enjeux des orientations stratégiques du CRTE,

**VU** la commission Politiques Contractuelles du 4 octobre 2021, relative à l'analyse et la sélection des dossiers des communes et de la CCCP,

**VU** la conférence des Maires et du Bureau du 18 octobre 2021 validant la sélection des projets des communes et de la CCCP,

Les périmètres de contractualisation des CRTE correspondent à ceux des EPCI de la Vienne.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court (2021-2022) du plan de relance et écologique avec des actions concrètes et des projets matures ayant un impact sur le développement des territoires,
- Dans un temps long (2023-2026) en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Les axes des CRTE portent sur :

- La transition écologique et énergétique,
- Le développement économique,
- La cohésion territoriale.

Le CRTE propose une approche globale des politiques publiques au sein de ces axes, notamment en matière de développement durable, de revitalisation des centres-bourgs, de développement économique, de santé, de mobilités, de culture, de sport...

Le CRTE a vocation à être évolutif et amendable. De nouvelles actions pourront s'inscrire dans le contrat au fil de l'eau sur sa durée.

Le CRTE ne dispose pas d'une enveloppe financière spécifique.

En termes de gouvernance, un COPIL, composé des représentants de l'Etat, de la CCCP et des socioprofessionnels, inscrira les dossiers dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des crédits de l'Etat.

Une convention financière annuelle signée entre Madame la Préfète de la Vienne et Monsieur le Président de la CCCP finalisera les engagements de l'Etat.

Lors de la rencontre des services de l'Etat le 4 octobre 2021, le plan d'action des opérations envisagées par les communes et la CCCP sur la durée du contrat a été présenté.

Tous les projets n'ont pas vocation à être inscrits dans le CRTE. Les projets non retenus ou non-inscrits au contrat pourront bénéficier de financement de droit commun de l'Etat (DETR, DSIL), dans le respect des enveloppes annuelles.

**Le diagnostic, les enjeux et les orientations stratégiques préfigurant le projet de territoire sont présentés en séance.**

**Cinq orientations stratégiques sont définies :**

**1-Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux (préservation du patrimoine naturel et de la ressource en eau, transition énergétique, énergies renouvelables, déchets & économie circulaire),**

**2 - Garantir le développement économique durable en renforçant son attractivité pour les entreprises et en se reposant sur les spécificités du territoire – développement endogène (Création, développement des entreprises, agriculture durable, tourisme d'excellence, accès à l'emploi / formation et lutte contre la précarité),**

**3 - Développer l'attractivité résidentielle (logement, mobilité, revitalisation des centres-bourgs),**

**4 - Garantir un maillage en services et équipements de qualité et accessibles par toutes les catégories de population (Services aux publics : accès aux soins, fracture numérique, équipements socio-économiques, culturels et sportifs...),**

**5 - Proposer un aménagement sobre et performant à l'échelle du territoire (sobriété foncière).**

Il est proposé au conseil de délibérer sur le projet de territoire lié au CRTE et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE :**

- APPROUVE** le projet de territoire lié à la mise en œuvre du CRTE (diagnostic, enjeux, orientations stratégiques),
- AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer avec Madame la Préfète de la Vienne le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Civraisien en Poitou et ses éventuels avenants au cours de la durée du contrat,
- AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme*

*Le Président,  
Jean-Olivier GEOFFROY*

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le



# CONTRAT DE RELANCE ET DETRANSITION ECOLOGIQUE – Projet de territoire

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou



**PREFET  
DE LA VIENNE**

Liberté  
Egalité  
Fraternité



**CIVRAISIEN  
EN POITOU**

COMMUNAUTE DE COMMUNES

## Sommaire

<b>Table des figures .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Portrait de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou : un territoire rural contrasté avec une frange nord plus dynamique sous l'influence de Poitiers .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Diagnostic thématique .....</b>	<b>6</b>
a) <b>Préserver et valoriser le riche patrimoine naturel, un défi pour demain .....</b>	<b>6</b>
Un patrimoine naturel et paysager remarquable mais encore peu préservé.....	6
Des émissions de GES principalement dues aux transports et au secteur agricole.....	7
Focus sur l'agriculture : secteur historique du territoire dont les mutations sont à accompagner	9
Focus sur les mobilités et transports : un territoire relativement désenclavé mais qui doit développer les alternatives à la voiture individuelle .....	10
Une consommation d'énergie supérieure à la moyenne régionale du fait de l'armature territoriale et sa structuration.....	11
Des ressources naturelles propices au développement des énergies renouvelables.....	12
L'économie circulaire : une force et spécificité du territoire .....	13
b) <b>Un territoire aux dynamiques démographiques hétérogènes.....</b>	<b>14</b>
Face à l'attractivité de Poitiers, un territoire fractionné.....	14
Une tendance au vieillissement de la population, nuancée par des disparités territoriales.....	15
Une précarité grandissante .....	16
c) <b>Un territoire économiquement structuré mais en recherche de captation de nouvelles richesses et opportunités .....</b>	<b>17</b>
Un tissu économique principalement axé sur l'économie présente.....	17
Une activité productive encore présente et marquée par l'industrie et l'agriculture .....	18
Le tourisme comme vecteur de développement et valorisation du territoire .....	19
Un taux de chômage en deçà de la moyenne départementale mais qui ne saurait cacher une certaine fragilité économique .....	20
Un réel déficit en matière de captation des richesses qui limite les créations d'emplois présentiels .....	21
d) <b>Vers une revitalisation des pôles structurants et de proximité du territoire .....</b>	<b>22</b>
Un parc de logements à requalifier et à adapter aux besoins de la population, en particulier dans les centres-bourgs .....	22
Une production de logements neufs inégalement répartie sur le territoire .....	25
Un tissu commercial de proximité qui subsiste malgré des risques d'affaiblissement.....	26
Une bonne couverture en équipements et services de proximité malgré une nécessaire remise en état .....	26
Garde d'enfants : un service à développer sur le territoire .....	27
Des capacités importantes pour l'accueil des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap .....	27



Couverture de services médicaux : une situation plutôt fragile dans un département sous-doté .....	28
Un accès limité au numérique sur le territoire .....	29
<b>3. Les démarches et initiatives existantes sur le territoire .....</b>	<b>30</b>
Actions territoriales de revitalisation .....	30
Actions spécifiques .....	30
Programmes régionaux ou départementaux .....	30
<b>4. Enjeux structurants .....</b>	<b>31</b>
a) Transition écologique .....	31
AFOM .....	31
Enjeux pour le territoire .....	31
b) Développement économique .....	33
AFOM .....	33
Enjeux pour le territoire .....	33
c) Cohésion territoriale .....	35
AFOM .....	35
Enjeux pour le territoire .....	35
<b>5. Une vision partagée et transversale pour le Civraisien en Poitou .....</b>	<b>37</b>
a) L'ambition du territoire .....	37
b) Les orientations stratégiques .....	38



## Table des figures

Figure 1- Une organisation territoriale en héritage de l'ancienne organisation administrative, source : Contrat de ruralité.....	5
Figure 2 Une organisation territoriale en héritage de l'ancienne organisation administrative, source : Contrat de ruralité, 2019.....	6
Figure 3 Photographies du territoire, source : Site Internet de la CC.....	7
Figure 4 Répartition des émissions de gaz à effet de serre par habitant, source : Diagnostic du PCAET, 2018.....	8
Figure 5 Répartition des émissions de gaz à effet de serre locales et départementales par secteur, source : Diagnostic du PCAET, 2018 .....	8
Figure 6 Stocks de carbone présents dans les sols de la CCVC, source : Diagnostic du PCAET, données Aldo, traitement Auxilia, 2018 .....	9
Figure 7 Les infrastructures de transports du territoire, source : Région Nouvelle Aquitaine, 2021 ...	10
Figure 8 Consommation d'énergie par habitant et par secteur 2015, source : AREC.....	11
Figure 9 Répartition des 238 GWh d'énergie renouvelable consommés en 2016, source : AREC, 2016 .....	12
Figure 10 Le potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire intercommunal, source : Auxilia, Akajoule, Atmoterra, 2019 .....	13
Figure 11 Evolution de la population intercommunale de 1876 à nos jours, source : Insee, RP - 201714	
Figure 12 Taux annuel de variation de la population (%) 2012-2017, Source : INSEE-PLH, Réalisation : NovaScopia 2021 .....	14
Figure 13 Indice de vieillesse 2017, Source : INSEE, Réalisation : Observatoire des Territoires.....	15
Figure 14 Revenu médian disponible par UC , Source : Observatoire des Territoires, Réalisation : SCET .....	16
Figure 15 Taux de Pauvreté au seuil de 60% 2017, Source : INSEE, Réalisation : NovaScopia .....	16
Figure 16 Etablissements actifs au 31 décembre 2018 sur la CC Civraisien en Poitou, Source : INSEE-SIRENE, Réalisation : Praxidev .....	17
Figure 17 Les principaux employeurs sur le territoire, Source : SIRENE, Réalisation : Praxidev.....	18
Figure 18 Les principales ZAE par activité dominante, Source : Praxidev, Réalisation : Praxidev .....	19
Figure 20 Taux de chômage des 15 ans et plus (RP) (%) 2017, Source : Observatoire des Territoires, Réalisation : SCET .....	20
Figure 21 Part des logements vacances sur le nombre de total de logements, Source : Observatoire des Territoires, Réalisation : NovaScopia .....	22
Figure 22 Volume de logements locatifs sociaux en 2019 et évolution entre 2014 et 2019, Source : RPLS, Réalisation : NovaScopia.....	24
Figure 23 Répartition des commerces alimentaires 2019, Source : INSEE, Réalisation : NovaScopia..	26
Figure 24 Densité de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants en 2018, Source – ORS NA, 2019 .....	28

## 1. Portrait de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou : un territoire rural contrasté avec une frange nord plus dynamique sous l'influence de Poitiers

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est née de la fusion en 1<sup>er</sup> janvier 2017 des communautés de Communes des Pays Civraisien et Charlois (21 communes), Pays Gencéen (9 communes) et de la Région de Couhé (10 communes) dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale. Aujourd'hui, elle regroupe 36 communes, 28 186 habitants pour une superficie de 888 km<sup>2</sup>.

Le territoire jouit d'un positionnement particulier, à l'extrême Sud/Ouest du département de la Vienne, à la frontière avec les départements des Deux-Sèvres et de la Charente. Traversé par l'axe Poitiers-Angoulême, c'est un espace de transit marqué par une forte ruralité.

Territoire rural s'appuyant sur une armature villageoise et urbaine multipolaire composée de bourgs et de villages, le Civraisien s'organise autour de **trois grands espaces de vie** aux dynamiques encore distinctes : aux portes de Poitiers pour la frange Nord dont le pays de Gençay, Valence en Poitou et sa périphérie structurées autour de la RN 10 pour le tiers Ouest et Civray pour la partie Sud, centre historique et marqué par une forte ruralité. Du fait de la fusion récente des intercommunalités, le territoire est en voie de recherche de cohésion territoriale globale.

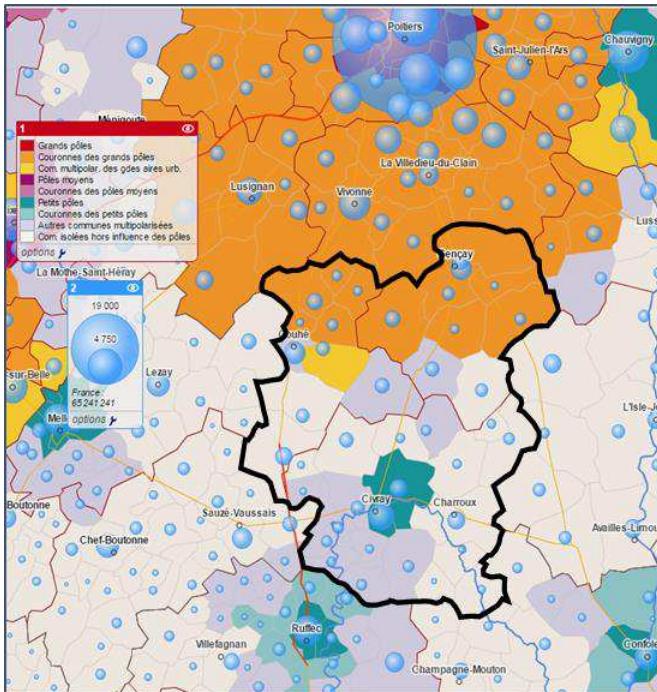


Figure 1- Une organisation territoriale en héritage de l'ancienne organisation administrative, source : Contrat de ruralité

L'armature territoriale reste marquée par l'ancienne organisation administrative du territoire avec 3 pôles principaux :

- **Le pôle d'équilibre structurant de Civray**, seule unité urbaine au sens de l'INSEE, comme centre principal de l'EPCI et majeur pour la frange Sud du territoire.
- **Les deux pôles secondaires relais (échelle PLUI) de Gençay et de Valence en Poitou (ex-Couhé)**, anciens centres de leurs EPCI, avec des fonctions toujours structurantes à leur échelle.

*A noter dans une moindre mesure, que Charroux occupe une fonction de pôle relais tertiaire, à l'échelle du Sud-Est du territoire*

**Le territoire connaît donc des dynamiques relativement hétérogènes, entre un Nord attractif, un Sud connaissant des difficultés plus importantes de déprise et de déclin.**

**Tout l'enjeu pour la CCPV est d'accompagner les différentes dynamiques territoriales, reflet des anciennes limites administratives et de permettre le développement durable de chaque espace.**

## 2. Diagnostic thématique

### a) Préserver et valoriser le riche patrimoine naturel, un défi pour demain

#### Un patrimoine naturel et paysager remarquable mais encore peu préservé

La CC du Civraisien en Poitou est un territoire agricole, les **espaces agricoles y représentent 77% de la surface du territoire** (51% à l'échelle nationale métropolitaine). Les paysages et l'identité du territoire sont ainsi façonnés par l'activité agricole avec des plateaux agricoles vallonnés au relief très doux, des paysages ponctués de haies, arbres isolés et boisements - les espaces et forestiers composant 12% du territoire.

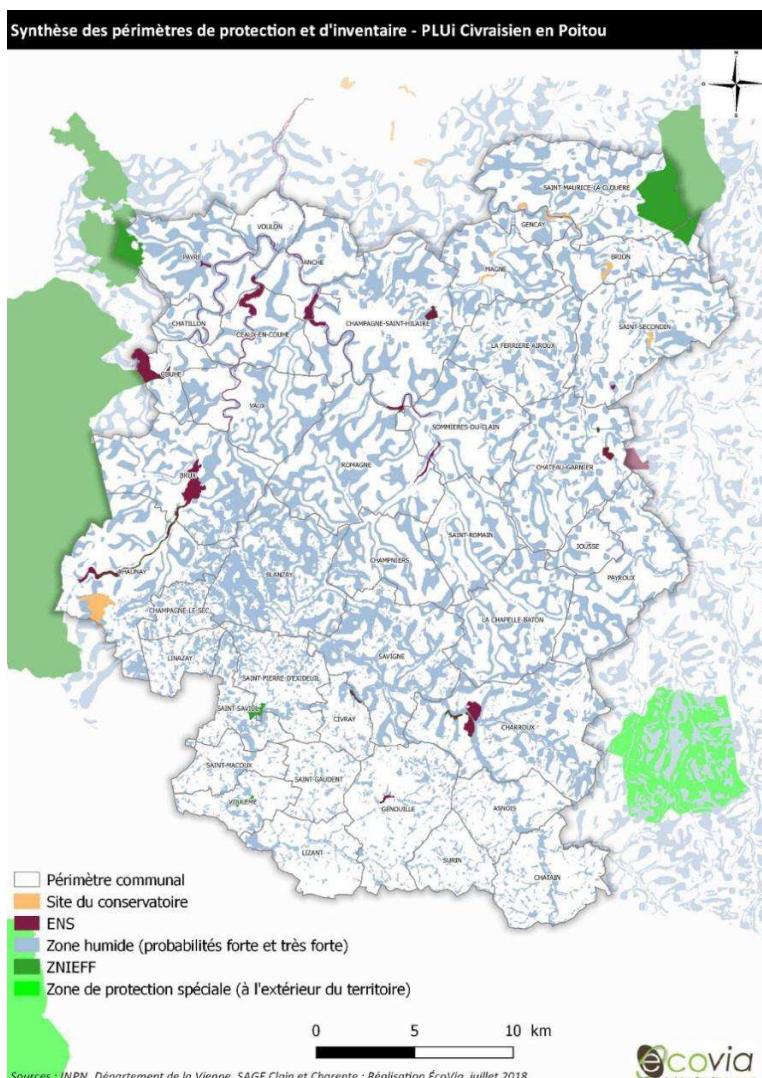


Figure 2 Une organisation territoriale en héritage de l'ancienne organisation administrative, source : Contrat de ruralité, 2019

La présence de l'eau, avec **un réseau hydrographique dense** (Clouère, Clain, Charente), est un élément constitutif du territoire. Les rivières occupent un rôle social et économique relativement important. D'autant plus que la ressource en eau est déjà fortement sollicitée et altérée (pesticides, nitrates). La communauté de communes a pris conscience de l'importance du réseau hydrographique dans son identité et a initié des démarches de préservation de la Charente, du Clain et ses affluents (*réduction de l'encombrement du lit, lutte contre les espèces envahissantes, amélioration de la continuité écologique...*) pour mieux valoriser et protéger son patrimoine.

Le patrimoine naturel constitue de plus un véritable écrin pour les bourgs et villages du territoire dont le cadre de vie reflète une histoire riche avec un bâti vernaculaire de qualité et une diversité des formes de bourgs et villages (hameaux, carrefours, circulaires...). La mosaïque de paysages agricoles et les différentes vallées contribuent grandement à l'identité du territoire.



Figure 3 Photographies du territoire, source : Site Internet de la CC

La tendance à l'effacement des zones bocagères d'élevage et le développement de zones pavillonnaires, favorisant la banalisation des paysages agricoles et périurbains, menacent toutefois cette identité. **Entre 2009 et 2018, des centaines d'hectares ont été artificialisés**, principalement à l'Ouest sur les communes de Valence ou de Chaunay.

Cet enjeu s'inscrit dans **un contexte de changement climatique** qui aura tendance à augmenter l'intensité et la récurrence des aléas et risques affectant le territoire, notamment les phénomènes météorologiques (fortes pluies, vagues de chaleur et sécheresses), les mouvements de terrain, les inondations et les feux de forêt.

Pour autant, la part des milieux gérés, règlementés ou protégés reste limitée comparée à la richesse de la biodiversité vernaculaire. **Le Civraisien souhaite donc accentuer son engagement notamment via son PCAET et son PLUi.** Un plan paysage est aussi actuellement à l'étude pour mieux valoriser la richesse des milieux naturels

- **Ce patrimoine naturel et paysager fait du Civraisien en Poitou un espace de vie apprécié pour son cadre de qualité. La préservation de ce patrimoine représente donc un enjeu essentiel pour l'attractivité et la durabilité du territoire.**

#### Des émissions de GES principalement dues aux transports et au secteur agricole

Le territoire de la CC du Civraisien en Poitou est responsable de l'émission annuelle de **377 752 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** (t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>) de gaz à effet de serre (GES), soit près de **14 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par habitant**.

Les émissions de GES par habitant de la CC CP (14 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/hab) **sont bien supérieures aux moyennes départementales et régionales** (respectivement 8,7 et 8,5 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/hab) et **même aux autres EPCI de la Vienne**, exception faite de la CC voisine de Vienne et Gartempe (16,9 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/hab). Cela s'explique moins par des différences notables de mode de vie des habitants que par **l'organisation territoriale** du territoire qui amène à une plus forte consommation : activités agricoles prédominantes, foncier agricole, présence d'axes routiers structurants et tissu urbain fortement éclaté entre plusieurs pôles.

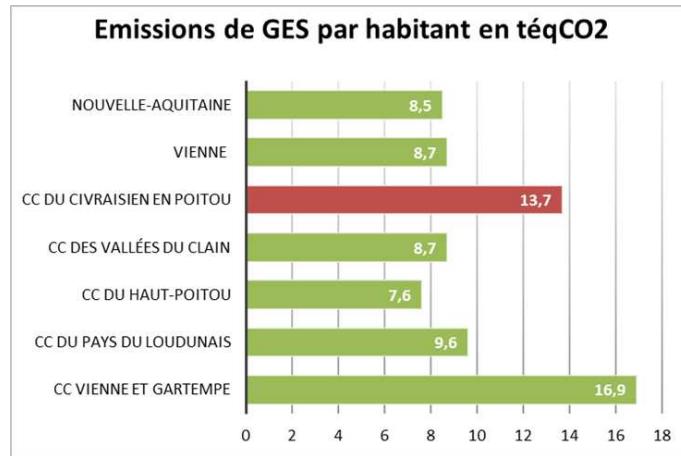


Figure 4 Répartition des émissions de gaz à effet de serre par habitant, source : Diagnostic du PCAET, 2018

**Le transport routier et l'agriculture sont les deux postes les plus émetteurs de GES** sur le territoire du Civraisien en Poitou. Ils représentent à eux seuls près de 86% des émissions de GES. Les secteurs industriels, résidentiels et tertiaire sont sous-représentés par rapport à la moyenne départementale, tandis que le secteur agricole est sur-représenté (51% pour la CC CP contre 31% pour le département de la Vienne)

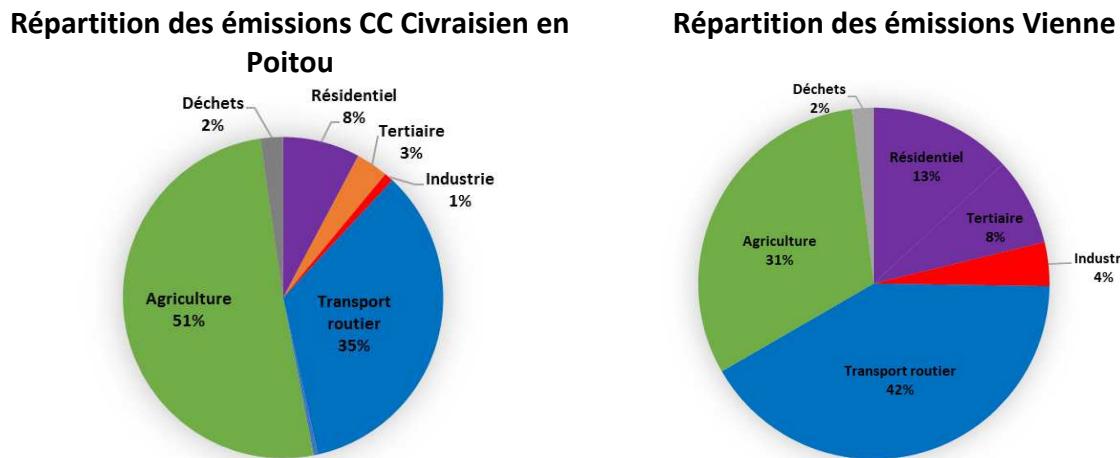


Figure 5 Répartition des émissions de gaz à effet de serre locales et départementales par secteur, source : Diagnostic du PCAET, 2018

Les émissions de l'agriculture sont principalement non-énergétiques et se répartissent comme suit : élevage (fermentation entérique) – 43%, sols agricoles – 32% et consommation d'énergie – 14%.

Les sols agricoles et forestiers constituent de précieux puits de carbone qui renferment dans leur sol, litière et biomasse **des stocks de carbone deux à trois fois supérieurs à ceux de l'atmosphère**. En 2012, à l'échelle de la CCCP, le stock total de carbone (dans les sols, la biomasse et les produits bois) s'élève à **20 533 266 téqCO<sub>2</sub>**.

L'évolution des pratiques agricoles est donc un levier puissant de diminution des émissions de GES, de la pollution de l'air et un gage de la résilience du territoire.

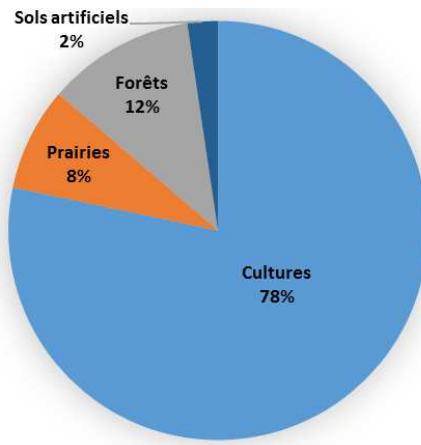


Figure 6 Stocks de carbone présents dans les sols de la CCVC, source : Diagnostic du PCAET, données Aldo, traitement Auxilia, 2018

- **Les secteurs des transports et de l'agriculture apparaissent ainsi particulièrement stratégiques pour la transition environnementale.**

#### Focus sur l'agriculture : secteur historique du territoire dont les mutations sont à accompagner

Le Civraisien en Poitou se caractérise par **de grandes exploitations agricoles** (plus de 80 à 90 hectares de SAU par exploitation<sup>1</sup>) **majoritairement tournées vers la grande culture** (les céréales et les oléoprotéagineux représentent environ 74% de la SAU) et utilisant des pesticides et des herbicides. La surface des exploitations tend à devenir de plus en plus importante (+120% entre 1988 et 2010<sup>2</sup>). Dans une moindre mesure, il existe sur le territoire une tradition d'élevage caprin (le cheptel du département de la Vienne occupe le 2<sup>e</sup> rang national).

Le secteur agricole fait ainsi face à des enjeux économiques et environnementaux : le besoin de diversification des cultures et de développement d'une agriculture raisonnée et la question de la reprise-transmission des exploitations.

Les exploitants plus âgés ne peinent pas à trouver un repreneur à leur exploitation, principalement déjà installés et désireux d'étendre leur exploitation à grande majorité céréalière. Cette **reprise peut donc se faire parfois au dépit des activités d'élevages**, plus difficilement rentables économiques et intéressantes pour l'exploitant. Le PCAET vise à protéger ces activités d'élevages, notamment caprins, car constitutive de l'**identité du territoire et de la diversification des milieux naturels**.

L'agriculture raisonnée, biologique et la distribution alimentaire en circuits-courts des produits agricoles locaux tend également à se développer sur le territoire. Le **nombre d'exploitations bio a triplé entre 2012 et 2016 passant de 16 à 49, couplé à un doublement de la surface consacrée à la culture bio**. Une bascule générationnelle est en cours parmi les exploitants du territoire, avec des exploitants plus jeunes et plus sensibles aux pratiques de l'agriculture bio et raisonnée. A noter que le territoire a initié une étude de développement des circuits courts.

Au-delà d'un aspect constitutif de son identité, le secteur agricole est **une source de développement économique et d'attractivité touristique pour le territoire**. Certains des exploitants agricoles se montrent prêts à vouloir diversifier leurs activités agricoles, en ouvrant notamment leurs sites de

<sup>1</sup> Agreste, 2010

<sup>2</sup> PLUI

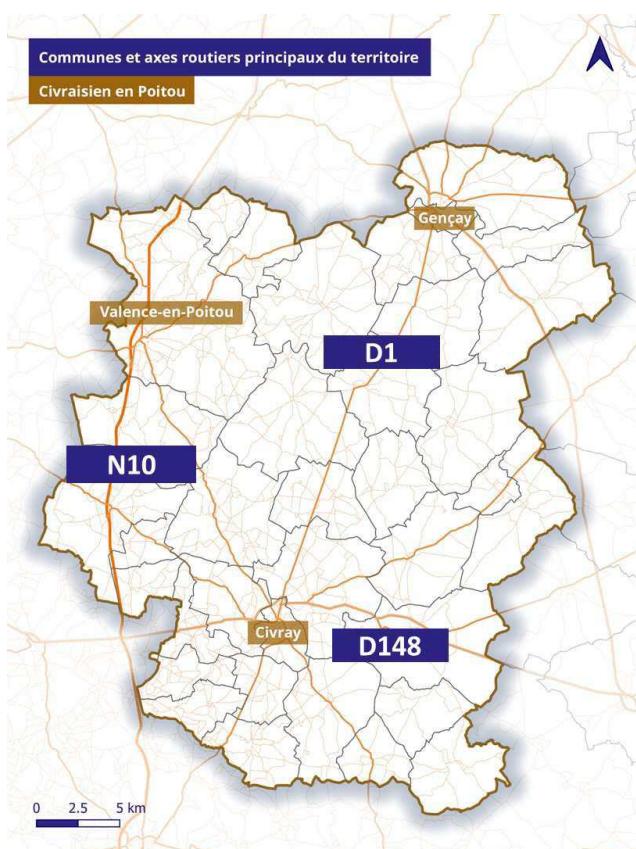
production à la visite pour touristes, à la valorisation de produits, ou ventes directes en circuits-courts. Cette double opportunité (économique et touristique) pour le territoire pourrait amorcer une transformation plus profonde des pratiques du secteur.

- **L'accompagnement des mutations du secteur agricole, est un axe essentiel pour la transition écologique, la préservation du cadre de vie et le développement durable du territoire**

#### *Focus sur les mobilités et transports : un territoire relativement désenclavé mais qui doit développer les alternatives à la voiture individuelle*

Le territoire est desservi par **un réseau routier efficace** (RN10, D741 et D1), qui lui assure un bon niveau de connectivité avec les espaces voisins, notamment le Grand Poitiers ou Angoulême mais aussi

nationaux vers Paris ou Bordeaux. Les axes secondaires départementaux irriguent les déplacements intérieurs et assurent un raccordement efficace du territoire à Poitiers.



A noter que le territoire accueille **deux gares voyageurs TER** pour une desserte efficace en train à destination de Poitiers (moins de 30 min). Parallèlement, la **gare de fret** de Saint-Saviol est une des plus grosses gares de fret entre Tours et Bordeaux

Bien que la Communauté de commune soit par ailleurs couverte par **un réseau de transports en commun**, principalement axé autour des pôles de Civray, Gençay et Valence en Poitou, ce dernier reste peu utilisé et peu développé dans les franges les plus rurales. Des **lignes de transport à la demande sont en place mais sont à renforcer** pour permettre une desserte plus fine du territoire. De même pour les **projets de mobilité solidaire**, encore peu développés sur le territoire et à renforcer.

Figure 7 Les infrastructures de transports du territoire, source : Région Nouvelle Aquitaine, 2021

**La voiture individuelle reste donc le moyen de déplacement privilégié avec plus de 83% des actifs se rendant en voiture sur le lieu de travail.** La place

prépondérante de la voiture se traduit aussi dans le paysage urbain et des bourgs avec la totalité des communes du territoire couverte en parking public. La collectivité a engagé des réflexions sur le devenir des alternatives à la voiture individuelle (aires de covoiturage, mobilité électrique.) **Le développement de pôles d'intermodalités est un enjeu important** pour le territoire afin d'améliorer la connectivité entre lignes bus et TER et désenclaver le pôle civraisien.

Le Civraisien en Poitou dispose également d'un potentiel important de **développement des déplacements doux**. La plupart des axes routiers principaux sont jugés par l'Étude "Réflexions sur les schémas cyclables de 3 intercommunalités" du CEREMA comme « réseau tranquille » (trafic inférieur à 1000 véh./jour) où la mise en place d'itinéraires cyclables est conseillée et possible sans aménagement spécifique sauf une diminution de la vitesse (vitesse maximale : 70 km/h). La **pratique de la marche**, associée principalement aux loisirs avec 30 circuits de randonnées sur le territoire, est

aussi un axe de développement des mobilités douces pour le territoire, notamment pour les mobilités de proximité.

- **Le développement des transports en commun, des solutions de mobilité rurale adaptées au contexte territorial et des modes doux représente un enjeu fort de réduction des émissions de GES, de la pollution de l'air et du développement de l'accessibilité du territoire pour tous les publics.**

*Une consommation d'énergie supérieure à la moyenne régionale du fait de l'armature territoriale et sa structuration*

Le territoire consomme **856 GWh/an**, soit **31,2 MWh/hab./an**, ce qui est supérieur aux valeurs départementales et régionales.

L'écart avec cette valeur départementale est dû à la consommation plus importante des secteurs résidentiel et agricole sur le territoire du Civraisien en Poitou. En termes de répartition par secteur, Civraisien en Poitou est plus proche du profil régional que du profil départemental, avec des secteurs industriel et tertiaire peu consommateurs

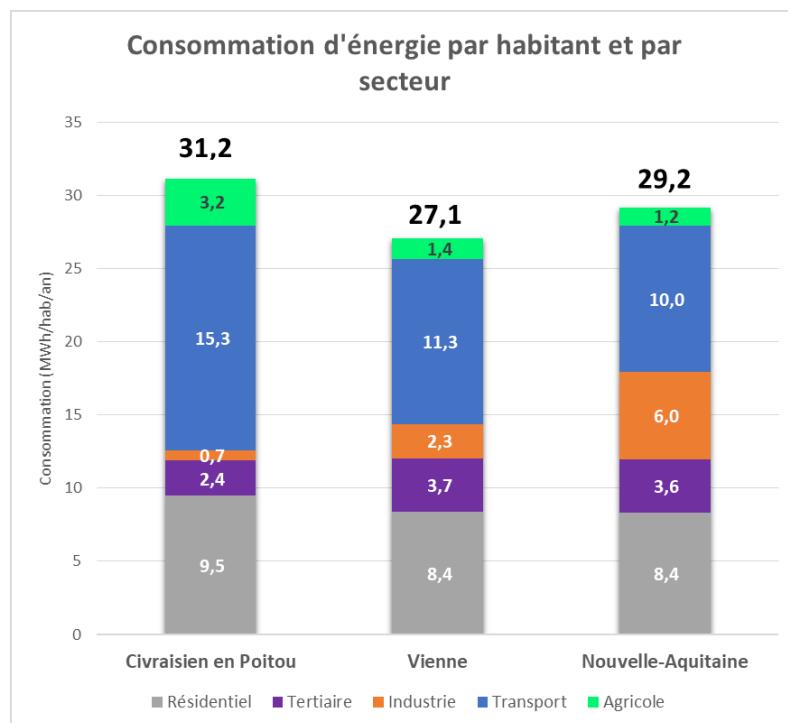


Figure 8 Consommation d'énergie par habitant et par secteur 2015, source : AREC

Les consommations d'énergie par les habitants, entreprises et collectivités sont estimées à **80 millions d'euros/an**, soit 2911 €/hab./an. **Une réduction de 30% des consommations d'énergie sur le territoire permettrait 18 millions d'euros annuels d'économie.**<sup>3</sup>

- **La réduction des consommations d'énergie est un impératif pour le Civraisien, aussi bien économique qu'écologique.**

<sup>3</sup> Source : PCAET Civraisien en Poitou, Rapport Diagnostic Complet.

### Des ressources naturelles propices au développement des énergies renouvelables

Le Civraisien en Poitou est un territoire de ressources, dont certaines participent directement ou indirectement à la production d'énergies renouvelables.

En 2016, **plus de 28% des consommations énergétiques du territoire sont assurées par des énergies renouvelables** (238 GWh/an<sup>4</sup>). L'énergie la plus utilisée localement est le **bois-énergie** (utilisation de bois bûche par les particuliers pour leur chauffage) avec 8 réseaux de chaleur bois sur le territoire. A titre de comparaison, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 20% de l'énergie finale totale consommée sur la région en 2015<sup>5</sup>, la moyenne nationale étant elle de 14.9%<sup>6</sup>. Le territoire est donc déjà au-delà des objectifs nationaux de 2016. En 2021, la CC CP estime avoir atteint l'autonomie énergétique notamment grâce à la production éolienne.

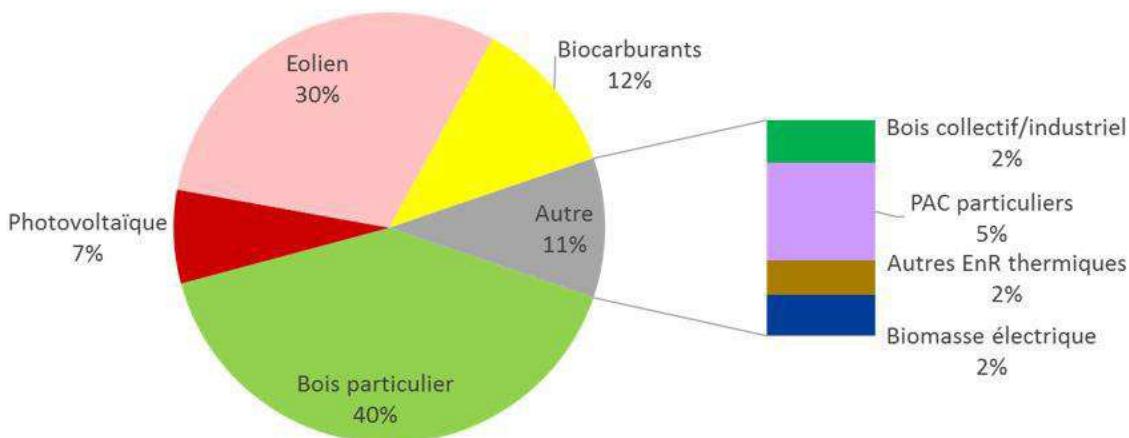


Figure 9 Répartition des 238 GWh d'énergie renouvelable consommés en 2016, source : AREC, 2016

*Le bois-énergie et les biocarburants ne proviennent pas exclusivement du territoire, contrairement aux autres EnR dont la contribution est locale.*

Le territoire présente un **potentiel important en géothermie** et un **potentiel intéressant de production d'EnR électriques (éolien, photovoltaïque)** et **méthanisation** qui pourrait renforcer l'autonomie énergétique électrique du territoire.

L'état des lieux de 2016 recense 4 parcs éoliens en fonctionnement sur le territoire pour un total de 20 mâts. D'autres projets sont en cours de développement (5 projets autorisés pour un total de 26 mâts et 30 mâts en cours d'instruction).

Face au développement non-maitrisé de l'éolien et à fort impact sur le paysage et les milieux naturels, la communauté de communes souhaite donc plutôt s'orienter vers **une mixité énergétique basée sur d'autres formes de production d'EnR**, face à développement non-maitrisé de l'éolien, dont l'énergie solaire via des projets portés par des exploitants agricoles. La géothermie est aussi une piste d'action

<sup>4</sup> Cette donnée date de 2016, certains projets désormais opérationnels peuvent donc ne pas avoir été pris en compte dans ce total

<sup>5</sup> Source : « Profil énergie et gaz à effet de serre de la Région Nouvelle Aquitaine, AREC Nouvelle-Aquitaine, 2017

<sup>6</sup> Source : « Les énergies renouvelables en France en 2015, SOeS, Août 2016

envisagée avec une étude fléchée dans le PCAET sur le potentiel de développement de cette EnR sur le territoire.

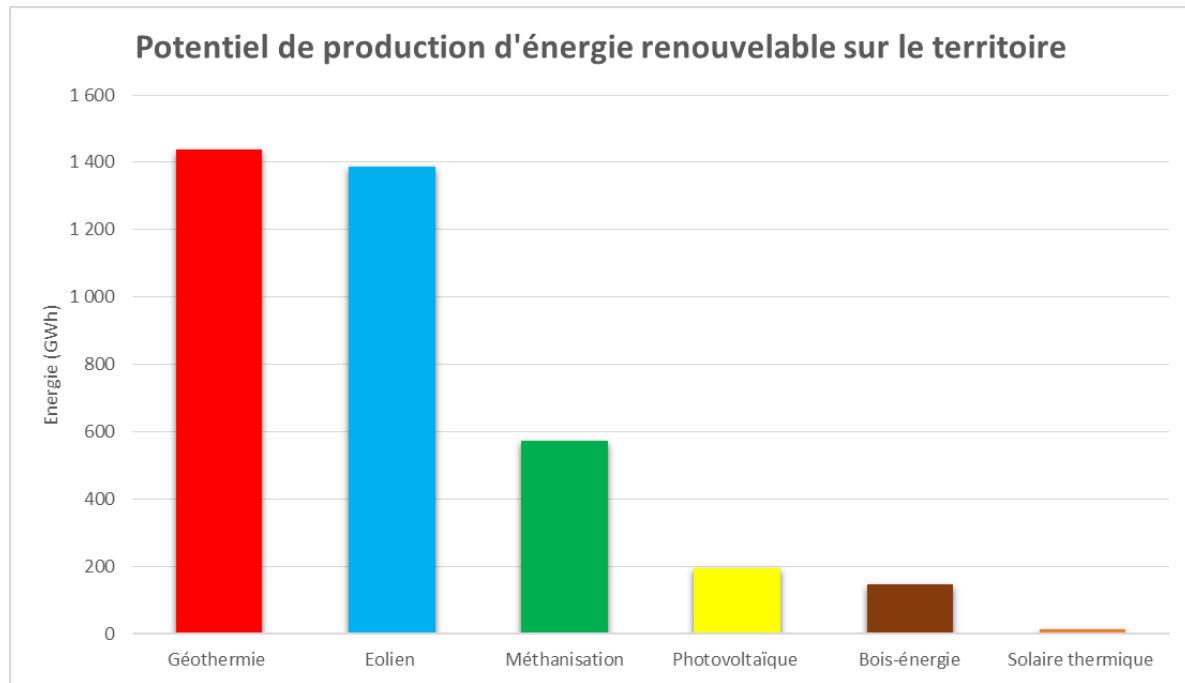


Figure 10 Le potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire intercommunal, source : Auxilia, Akajoule, Atmoterra, 2019

#### L'économie circulaire : une force et spécificité du territoire

La communauté de communes du Civraisien en Poitou s'est pleinement saisie **des questions de l'économie circulaire** via de nombreuses actions. Valorisation des ressources locales, création de valeurs locales, économie d'échelle, renforcement des synergies et des complémentarités entre les acteurs, prévention des déchets sont autant d'enjeux traités dans la stratégie du territoire.

L'ensemble des acteurs du territoire sont mobilisés pour faire du territoire du Civraisien en Poitou un territoire exemplaire zéro-déchet. La labellisation par l'ADEME en 2020 en « **Territoire Economie Circulaire** » confirme cet engagement profond de la collectivité en la matière. Le PCAET abonde dans ce sens et promeut l'instauration d'une **plateforme territoriale d'économie circulaire** « l'Usine Durable » ou la **restructuration de la gestion locale des déchets verts et gros bois**.

## b) Un territoire aux dynamiques démographiques hétérogènes

### Face à l'attractivité de Poitiers, un territoire fractionné

Si le Civraisien en Poitou est marqué par une dynamique de regain de population depuis 1999 – avec une tendance un risque de stagnation depuis 2012, cette croissance n'est pas uniforme sur le territoire.

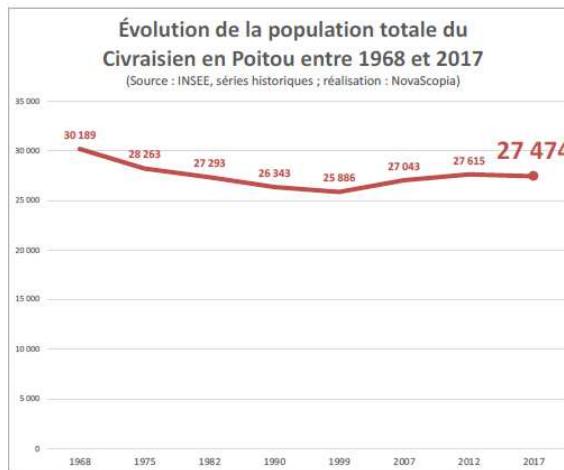


Figure 11 Evolution de la population intercommunale de 1876 à nos jours, source : Insee, RP - 2017

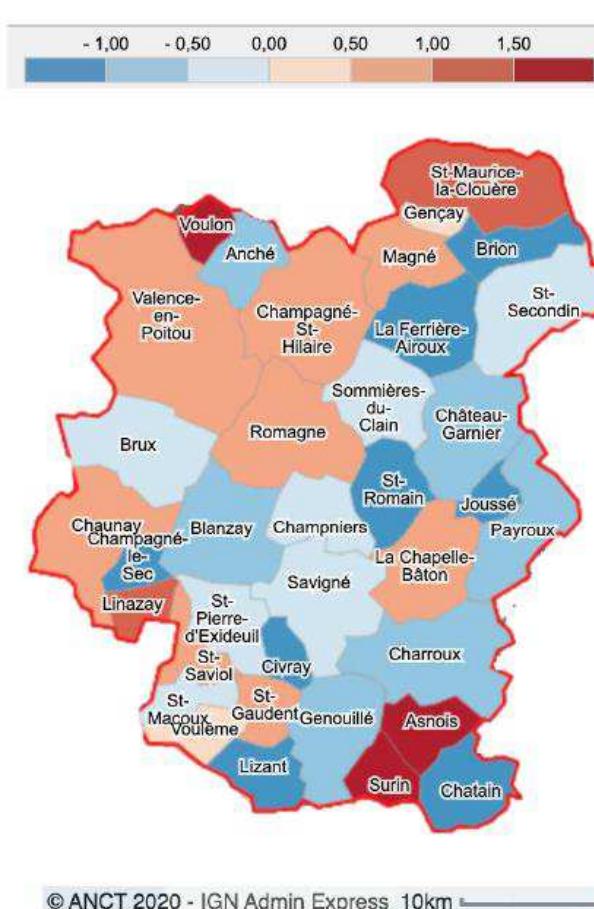


Figure 12 Taux annuel de variation de la population (%) 2012-2017,  
Source : INSEE-PLH, Réalisation : NovaScopia 2021

En effet, les **pôles relais de Valence en Poitou (+150 hab)** et **Gençay (+100 hab)**, et communes associées, connaissent une hausse constante de leur population, d'autant plus important depuis les années 2000, du fait de leur proximité et connectivité avec Poitiers. A l'inverse, le **pôle principal de Civray perd sensiblement en population entre 2012 et 2017 (-200 hab)** pendant que le reste des pôles de proximité ou communes rurales connaissent une certaine stabilité démographique. Enfin, l'Ouest du territoire profite de l'effet de la RN 10 et sa desserte vers d'autres centres d'attractivité (Angoulême, Poitiers).

Cette croissance démographique du Nord et de l'Ouest est surtout liée à un **solde migratoire positif** pour les communes de l'Ouest, et couplée à un **solde naturel positif** pour celles du Nord. A l'inverse, la frange Sud plus en difficulté fait face à une **décroissance naturelle et à un solde migratoire négatif**.

➤ Ce déséquilibre des dynamiques démographiques, reflet des anciennes limites administratives, amène la communauté de communes à questionner le territoire dans son ensemble, notamment dans le maintien - anticipation de services à la population et

**l'adéquation du parc de logements existants à ses besoins.**

[Une tendance au vieillissement de la population, nuancée par des disparités territoriales](#)

A l'instar de beaucoup de territoires ruraux, le Civraisien connaît **un vieillissement global de sa population** avec 36% de la population âgée de plus de 60 ans. La tranche 60-74 ans représente même la catégorie la plus représentée parmi la population et en forte croissance constante depuis 2007 (+1000). Le **vieillissement apparaît plus marqué dans le Civraisien** que dans le reste du département avec un indice de vieillesse (volume de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans) de 136 en 2017 contre 90 pour la Vienne et 80 pour la France.

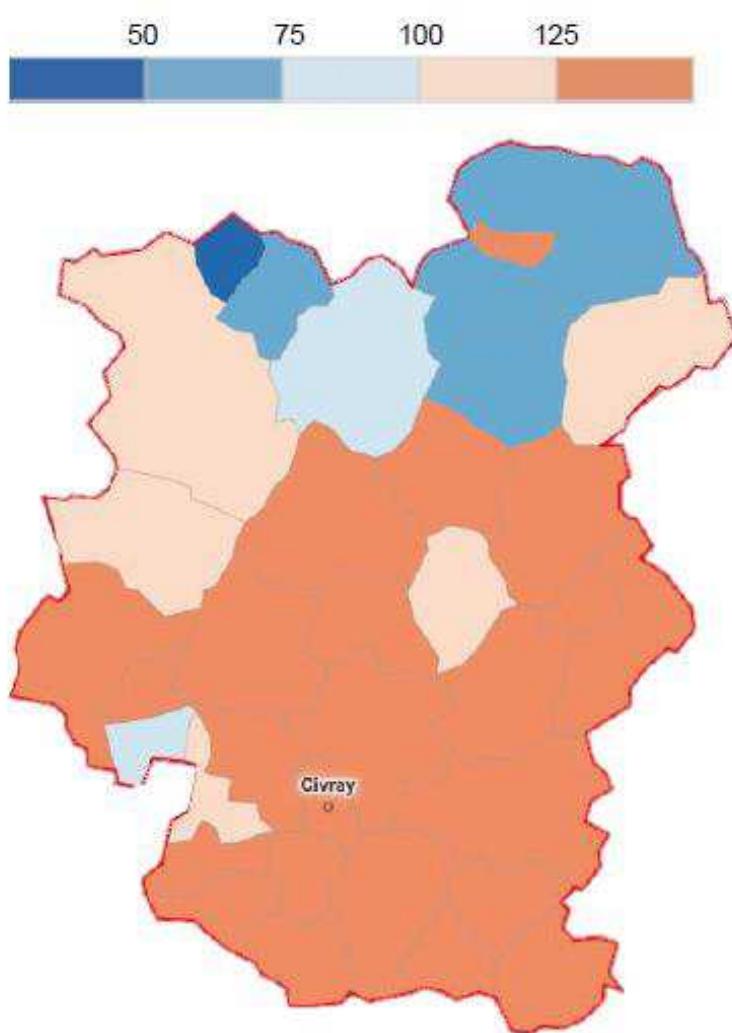


Figure 13 Indice de vieillesse 2017, Source : INSEE, Réalisation : Observatoire des Territoires

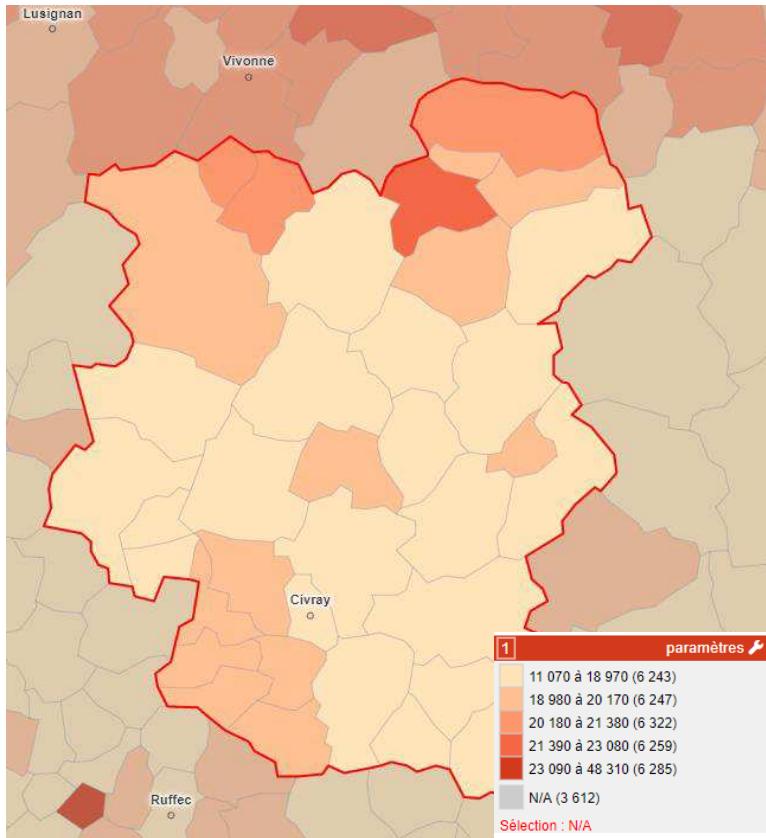
Ce vieillissement s'explique en partie par un **ancrage fort de la population à son territoire qui y reste tout au long de son parcours de vie mais aussi par un cadre de vie recherché par certaines populations retraitées**. La forte présence de retraités britanniques – certaines communes comptent plus de 20% de population d'origine étrangère – illustre ce phénomène.

En parallèle, le territoire connaît un **creux dans la population 15 et 40 ans, en particulier entre 20 et 35 ans**, tranche d'âge correspondant aux premières étapes du parcours résidentiel et généralement à l'installation et la création d'une famille.

Cependant **le Nord du territoire semble se détacher de la dynamique globale** avec des communes comme Voulon où l'indice de vieillesse est inférieur 50. L'arrivée de nouvelles populations en 3<sup>ème</sup> couronne de Poitiers permet à ces communes du Nord de maintenir une population relativement jeune sur son territoire, attirée notamment par des prix de l'immobilier et un foncier accessible.

- Ces changements générationnels posent la question de l'adaptation des services à la population, là où certaines communes voient leur école élémentaire se vider quand d'autres manquent d'espaces d'accueil ou services adaptés pour personnes âgées ainsi que du maintien de l'attractivité du territoire pour y attirer de jeunes actifs

[Une précarité grandissante](#)



**La médiane du revenu disponible est de 19 560 €** (en dessous de la médiane départementale située à 20 900 €). Les communes de **Magné, Saint-Maurice-la-Clouère, Voulon et Anché**, limitrophes du Grand Poitiers, sont les quatre communes avec le revenu médian le plus élevé du territoire.

Seuls 37,6% des ménages fiscaux sont imposés dans le Civraisien en Poitou (Vienne : 46,6%). Le taux de pauvreté y est également plus élevé que sur le département – 16,7% des ménages fiscaux contre 14,3% pour le département de la Vienne – et concerne plus qu'ailleurs les personnes âgées de 75 ans et plus. **Le territoire fait donc face à une problématique de paupérisation couplée à un risque d'isolement des personnes âgées.**

Figure 14 Revenu médian disponible par UC, Source : Observatoire des Territoires, Réalisation : SCET

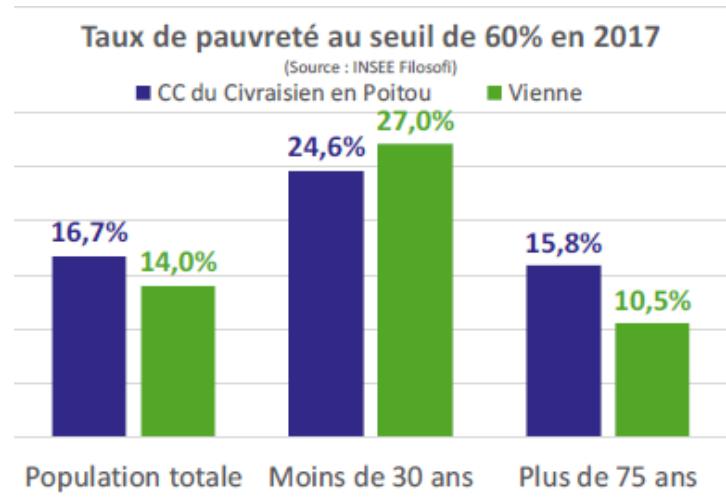


Figure 15 Taux de Pauvreté au seuil de 60% 2017, Source : INSEE, Réalisation : NovaScopia

**c) Un territoire économiquement structuré mais en recherche de captation de nouvelles richesses et opportunités**

*Un tissu économique principalement axé sur l'économie présente*

Le tissu économique du Sud-Vienne (CC Vienne et Gartempe et CC Civraisien en Poitou) est un **tissu de petites entreprises caractéristiques des territoires ruraux**. Il est constitué à 97,8% d'établissements de moins de 50 salariés<sup>7</sup>.

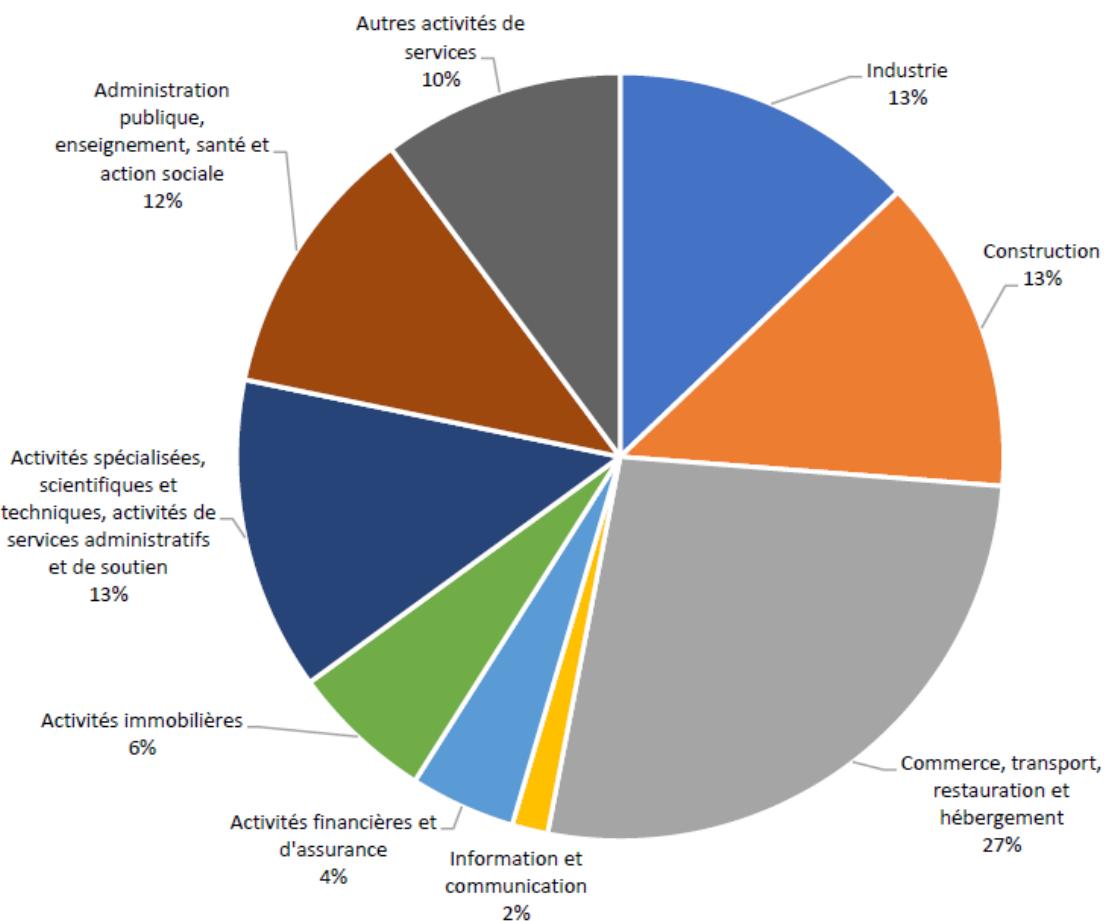


Figure 16 Etablissements actifs au 31 décembre 2018 sur la CC Civraisien en Poitou, Source : INSEE-SIRENE, Réalisation : Praxidev

La Communauté de communes du Civraisien en Poitou présente une **économie majoritairement présente** (63,2%<sup>8</sup> des établissements en 2018), caractérisée par le poids important des **établissements du commerce, des transports, de la restauration et de l'hébergement** (500 établissements) mais aussi des **établissements de l'industrie et de la construction** (environ 250 établissements dans chaque secteur).

<sup>7</sup> Rapport d'analyse socio-économique du territoire Sud-Vienne, Région Nouvelle-Aquitaine, 2017

<sup>8</sup> INSEE

	Établissement	Intercommunalité	Commune	Tranche d'effectif
1	Blount Civray	Civraisien en Poitou	Saint-Pierre-d'Exideuil	100 à 199 salariés
2	Familles rurales – APEF	Civraisien en Poitou	Gençay	100 à 199 salariés
3	MATFA	Civraisien en Poitou	Joussé	100 à 199 salariés
4	Delta 86	Civraisien en Poitou	Saint-Pierre-d'Exideuil	50 à 99 salariés
5	Communauté de communes du Civraisien en Poitou	Civraisien en Poitou	Civray	50 à 99 salariés
6	Civray Distribution Sodicis (Intermarché)	Civraisien en Poitou	Savigné	50 à 99 salariés
7	Les Charmilles	Civraisien en Poitou	Gençay	50 à 99 salariés
8	Oregon	Civraisien en Poitou	Civray	50 à 99 salariés
9	Maison de retraite les Capucines – EHPAD	Civraisien en Poitou	Civray	50 à 99 salariés
10	La Rêverie	Civraisien en Poitou	Château-Garnier	50 à 99 salariés

Figure 17 Les principaux employeurs sur le territoire, Source : SIRENE, Réalisation : Praxidev

**Les principaux employeurs sur le territoire se concentrent principalement sur Civray et sa périphérie et reflètent les caractéristiques économiques du territoire.**

➤ **La répartition des grands employeurs du territoire montre donc le poids encore important de Civray dans la structuration économique puis Gençay dans une moindre mesure. La frange Nord et Ouest cherche encore à traduire son dynamisme démographique en activités économiques.**

#### Une activité productive encore présente et marquée par l'industrie et l'agriculture

La sphère productive représente 36,8%<sup>9</sup> des établissements en 2019 sur le territoire. Bien que l'emploi industriel et agricole soit en diminution nette depuis 2008 (-20% pour les emplois agricoles, -10% pour les emplois industriels), leur part reste plus importante qu'à l'échelle départementale (plus de 10 points).

**L'agriculture est un secteur d'activités plus représenté sur le territoire communautaire qu'à l'échelle départementale** : à ce titre, le Sud Vienne compte 1 843 chefs d'exploitation en 2019 (source : MSA), soit près de 40% des exploitants à l'échelle départementale (4 552 chefs d'exploitations en 2019). Malgré un certain dynamisme du secteur avec près de 20% d'emplois directs et induits du territoire, on observe localement **une diminution de l'emploi agricole** (moins 200 agriculteurs exploitants entre 2008 et 2018<sup>10</sup> et une perte de 200 emplois salariés agricoles), **couplée à une augmentation de l'âge des exploitants**. Le maintien du dynamisme de ce secteur clé de l'économie locale est donc primordial pour le territoire (voir page 9).

<sup>9</sup> INSEE

<sup>10</sup> INSEE

**L'économie du territoire est également historiquement tournée vers l'industrie**, en témoigne la persistance d'un tissu dense d'emplois ouvriers sur le territoire. Ces derniers représentent 27% des emplois des intercommunalités en 2017, une part supérieure à celle observée à l'échelle départementale. L'industrie a réussi à continuer à embaucher entre mars 2020 et février 2021, malgré le contexte COVID, avec 10% (+282) de recrutements supplémentaires sur la période, à rebours de la tendance observée à l'échelle départementale.

La Communauté de communes du Civraisien en Poitou recense **17 Zones d'Activités Economique (ZAE)** pour une superficie totale d'environ 180 ha. La commune qui compte le plus de zones d'activités est justement Civray avec 3 zones d'activités d'une superficie avoisinant les 20ha chacune.

**Pour autant l'Ouest du territoire, peu doté en ZAE, arrive à capter des projets d'investissements d'acteurs privés.** Ainsi les ZAE des Minières à Valence, des Tranchis à Brux, vont accueillir des extensions de respectivement 8ha, 6,7ha. La RN 10, axe majeur du territoire, est un atout considérable pour le territoire et permet au Civraisien de rééquilibrer les espaces productifs et commerciaux de la communauté de communes.

Tout ceci s'inscrit dans un **contexte dynamique de projets d'investissements** pour 67% des entreprises (répondant à l'enquête Praxidev) dont 24 projets d'embauche, concentrés autour des pôles de Civray et de l'Ouest du territoire.

- **Le maintien du dynamisme de la sphère productive reste un enjeu pour ce territoire à l'histoire agricole et industrielle**

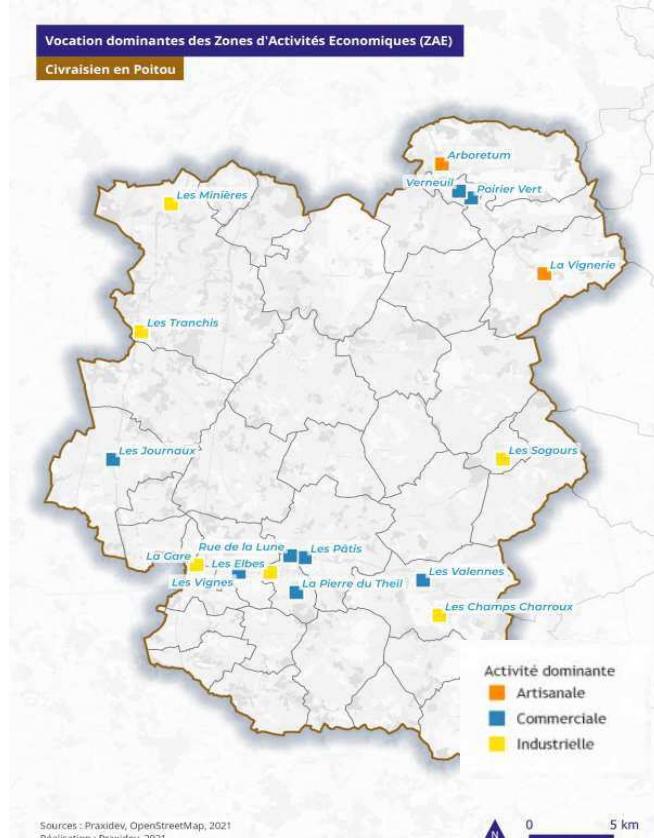


Figure 18 Les principales ZAE par activité dominante, Source : Praxidev, Réalisation : Praxidev

### Le tourisme comme vecteur de développement et valorisation du territoire

Bien que le tourisme représente une petite part des emplois locaux (123 emplois en 2013), le Civraisien dispose **d'un potentiel de développement** touristique rural et vert notamment sur des courts séjours à la campagne pour des cibles plus âgées (silver tourism).

Le patrimoine naturel (vallée de Charente et du Clain) est mis en valeur et propose **de nombreuses activités récréatives** (pêche, canoë-kayak...) et sportive (GR 36 et 46, voie cyclable Jacquet...). De nombreux **sites touristiques** sont présents (Vallée des Singes, Musée archéologique de Civray, FRAC de Linazay...) ou à proximité (Futuroscope, Marais Poitevin...). Le **patrimoine bâti vernaculaire**, reconnu et protégé (4 sites inscrits, 1 site classé), participe aussi à la construction de l'image du territoire, entre vallons et bourgs, de plus en plus appréciée dans les **nouvelles pratiques du tourisme post-COVID 19**.

Ce potentiel est **plus concentré sur le Sud du territoire**, plus préservé et avec une capacité d'accueil plus importante : part importante des résidences secondaires dans les communes de Surin, Asnois, Voulême et Charroux (plus de 20%). Des **outils de promotion à l'échelle du territoire ont déjà été mis en place** (guides, participations à des salons du tourisme), grâce à un travail commun des offices de tourisme avant même la fusion des trois anciennes Communautés de Communes au 1er janvier 2017. **L'offre touristique reste toutefois à ce jour encore à structurer.** Le développement et du numérique sur le territoire constitue en ce sens une opportunité.

- **La structuration d'une politique touristique constitue une source de développement et d'attractivité pour le territoire, ainsi que de préservation du cadre de vie, en particulier pour la partie Sud du territoire.**

#### *Un taux de chômage en deçà de la moyenne départementale mais qui ne saurait cacher une certaine fragilité économique*

Si le taux de chômage du territoire de du Civraisien (8,5%<sup>11</sup> ) est relativement moins élevé que celui de la Vienne (8,9%), il est plus marqué sur les communes rurales du centre et du Sud du territoire, et il ne traduit pas **une certaine fragilité de l'emploi**, notamment :

- **Un retrait des établissements employeurs** : perte de 66 établissements employeurs à l'échelle de la CC CP entre 2009 et 2019
- **Un recul du nombre d'emplois** avec une perte de 516 emplois entre 2008 et 2018 (-6%)
- **Une progression de l'emploi précaire** (tous les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée : intérim, CDD...) qui concerne 16,3% des salariés de la CC du Civraisien en 2017 contre 14,9% en 2007.
- **Une tendance générale à la baisse du taux de création d'établissements** (bien que moins prégnante que sur la CC voisine de Vienne et Gartempe).

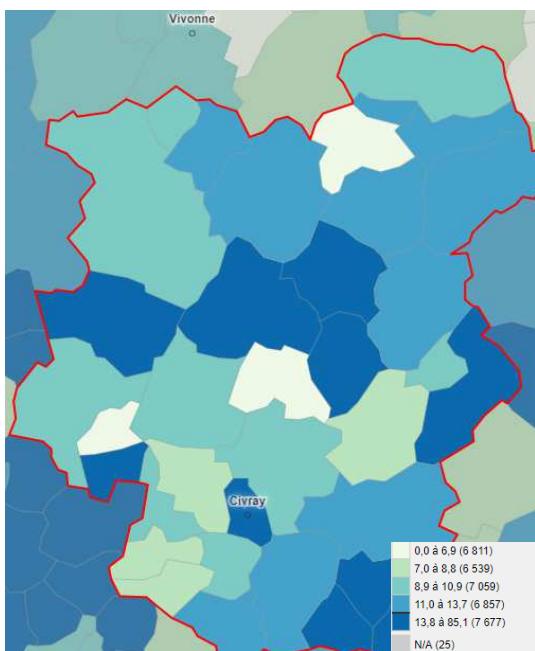


Figure 19 Taux de chômage des 15 ans et plus (RP) (%)  
2017, Source : Observatoire des Territoires, Réalisation : SCET

Ce retrait de l'emploi salarié peut notamment interroger **l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi** (le profil des emplois proposés correspond-t-il au profil des actifs en présence ?), et la capacité qu'ont les entreprises à trouver la main d'œuvre dont elles ont besoin sur le territoire pour se développer.

En effet, le **niveau de qualification / diplôme de la population est peu élevé et inférieur** au niveau départemental bien qu'en nette progression depuis 2008. En 2018, 27,2 % de la population n'avait aucun diplôme (22,2% sur le département) et seuls 18% un diplôme de l'enseignement supérieur. Les **populations arrivées nouvellement en troisième couronne de Poitiers présentent un niveau de qualification supérieur** à la moyenne de la CC CP en majorité.

A fin 2019, environ 5 600 projets, soit 59% du total des projets de recrutement recensés, sont qualifiés de « difficiles » par les

<sup>11</sup> INSEE

employeurs interrogés (échelle Sud Vienne). Cette proportion est en progression sur un an (+3.9%).

**Aussi, le territoire doit développer des structures d'accueil adaptées à destination en particulier des étudiants.** Le Civraisien en Poitou offre deux formations en études supérieures au Lycée André Theuriet à Civray (BTS Comptabilité Gestion et BTS Management Commercial Opérationnel). Les acteurs du territoire mettent en avant des difficultés pour ces étudiants pour se loger sur le territoire en raison du faible volume de petits logements et de la mauvaise qualité d'une grande partie du parc.

Au-delà des étudiants en formation, les entreprises du territoire ont fait remonter le problème de **manque d'un logement temporaire à destination de cadres en déplacement, stagiaires, jeunes travailleurs et étudiants en alternance** notamment sur le site de Civray. Un projet dans ce sens est développé à Saint-Pierre d'Exideuil de réhabilitation d'un bâtiment en logement temporaire à destination des travailleurs ponctuels.

- Pour répondre aux besoins et à la demande des entreprises et renforcer l'emploi sur le territoire, **la CC CP a besoin d'accompagner les jeunes vers l'emploi (y compris à travers l'offre en logements), d'attirer plus d'actifs qualifiés et de former plus d'actifs résidant dans la zone (dans une logique de formation globale et continue).**

#### Un réel déficit en matière de captation des richesses qui limite les créations d'emplois présentiels

Dans les communes de la frange nord du territoire située dans la dynamique de l'aire urbaine de Poitiers **plus du quart des actifs travaillent hors du territoire** contribuant ainsi à la captation par le territoire de revenus résidentiels (revenus pendulaires).

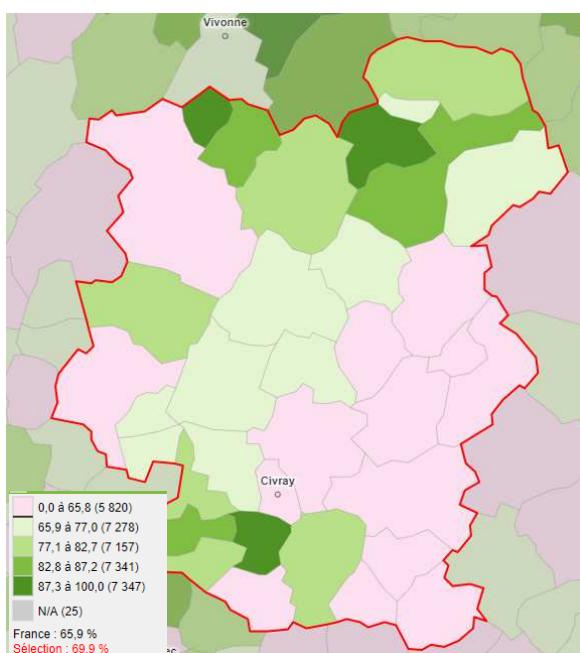


Figure 21 Part des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence (%) 2017, Source : Observatoire des Territoires, Réalisation : SCET

structurent d'une véritable politique touristique.

Pour certaines communes du Nord ou à proximité de Civray, **la part des habitants travaillant dans une autre commune dépasse les 80%**. Sur les régions de Valence et Gençay, la moitié des navetteurs y résidant font plus de 23 km pour aller travailler. L'Est, moins peuplé et assez doté en établissements économique, semble garder une part plus importante de ses habitants sur le territoire.

Pour autant, un réel déficit est constaté en matière de captation de richesses qui **limite les créations d'emplois présentiels** sur le territoire et qui traduit un **déficit d'attractivité globale**.

Si la captation des revenus « pendulaires » ne peut assurément constituer un objectif de politique publique en soi, il semble malgré tout primordial de **développer cet important potentiel de revenus** pour le territoire en travaillant à l'amélioration du parc de logements, au développement d'une offre d'équipements adaptées afin de favoriser l'implantation de nouveaux ménages mais aussi à la

Cette augmentation de l'attractivité résidentielle doit être combinée avec **une relance des activités productives** (améliorer la coordination de l'écosystème local, stimuler la création d'entreprises, encourager les mutations agricoles...) le tout dans un **objectif d'équilibre territorial** (entre le Nord et le Sud du territoire). Par ailleurs, le rapport d'analyse socio-économique du territoire Sud Vienne réalisée en 2017 montre que la perte d'emploi entre 2008 et 2015 est due à « un effet local défavorable » et qui renvoie à la présence d'aménités et à la capacité de coordination du tissu productif local.

- **A ce titre, les CC Vienne et Gartempe et Civraisien en Poitou mènent une réflexion commune en vue de développer l'accueil des activités économiques sur le territoire du Sud Vienne à travers notamment une offre de mix économique (foncier bâti et non bâti d'entreprise) correspondant à la demande actuelle des entreprises.**

#### d) Vers une revitalisation des pôles structurants et de proximité du territoire

*Un parc de logements à requalifier et à adapter aux besoins de la population, en particulier dans les centres-bourgs*

La CC Vienne et Gartempe compte en 2018 **16 455 logements**, dont **un quart est situé sur les communes de Valence-en-Poitou (15%) et Civray (10%)**, qui ont en moyenne **4,6 pièces**. Les petites surfaces sur le territoire sont donc minoritaires ne permettant pas forcément de répondre au phénomène de décohésion et aux besoins de logement des jeunes, en particulier dans les centres-bourgs.

Corolaire de la stagnation voire baisse démographique pour le Sud et l'Est, et du vieillissement global de sa population, le territoire accuse un **fort taux de vacance de ses logements** (véritable point noir du territoire) : 13,2% du parc contre 9,6% dans la Vienne, en augmentation de 12,1% entre 2012 et 2017. Cette vacance de logements est **encore plus prégnante en centres-bourgs**, à titre d'exemple elle atteint 29,1% à Chatain et 19 % à Civray, pôle principal du territoire. 15 communes ont un taux de vacances supérieur à celui de la CC CP, elles sont principalement concentrées à l'Est.

En parallèle, le Nord du territoire connaît un ralentissement de la vacance avec une quasi-stagnation de la vacance à Gençay (+0,6% par an) voire une diminution par les communes voisines de Magné (-3,7%) ou Château-Garnier (-2,6%).

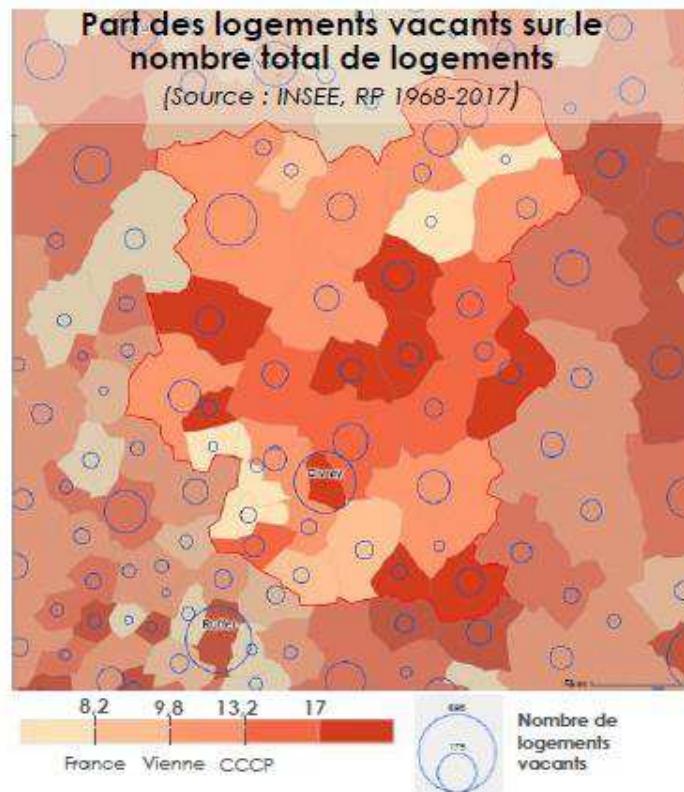


Figure 20 Part des logements vacants sur le nombre total de logements, Source : Observatoire des Territoires, Réalisation : NovaScopia



Cette **vacance touche en propriété des logements anciens et en mauvais état** (86% des logements vacants en catégorie cadastrale 6,7 ou 8), dont les propriétaires sont plutôt âgés avec une **vacance de longue durée et structurelle** (76% des logements vacants le sont depuis 5 ans).

Par ailleurs, près de **40% des logements du territoire sont potentiellement énergivores**. Les conséquences d'une installation inadaptée (isolation inexistante, système de chauffage insuffisant et/ou peu performant, absence de ventilation...) peuvent conduire à un processus de précarisation, notamment pour les ménages les plus modestes. Le segment du parc privé représente 93% des résidences principales. L'enjeu d'amélioration du parc privé représente donc un axe d'intervention important dans la politique de l'habitat du territoire. Entre 2007 et 2019, 399 logements ont été réhabilités par leurs propriétaires, à 98% par des propriétaires occupants et ce grâce aux aides de l'ANAH. La CCCP souhaite poursuivre les efforts à travers la **mise en place d'OPAH**, notamment dans le cadre du programme Petite Ville de Demain dont les communes de Gençay, Valence-en-Poitou et Civray sont lauréates.

**Le parc locatif est assez limité sur le territoire** et concentré dans certains secteurs (21,5% des résidences principales sont occupées par des locataires (parc privé et parc social) (37% à l'échelle du département mais similaire à la CC voisine de Vienne et Gartempe (23%)). Cette offre locative se concentre sur quelques communes (Voulon, Charroux, Chaunay, Civray, Gençay) et se caractérise par des **loyers plutôt élevés et un niveau de confort pas toujours assuré**<sup>12</sup>.

Avec **4,6% des résidences principales de la CCCP, le parc locatif social est donc assez faible** sur le territoire et concentré au Nord (à l'exception de Civray). Ce parc a d'ailleurs eu tendance à diminué depuis 2014 alors que **près d'un tiers des ménages du territoire sont éligibles au logement PLAI**. Cette part est d'ailleurs plus importantes dans certaines communes du Sud et de l'Est du territoire. **On remarque alors une certaine tension sur le parc locatif social qui pose des questions sur ses enjeux de développement.**

---

<sup>12</sup> Diagnostic PLH 2021

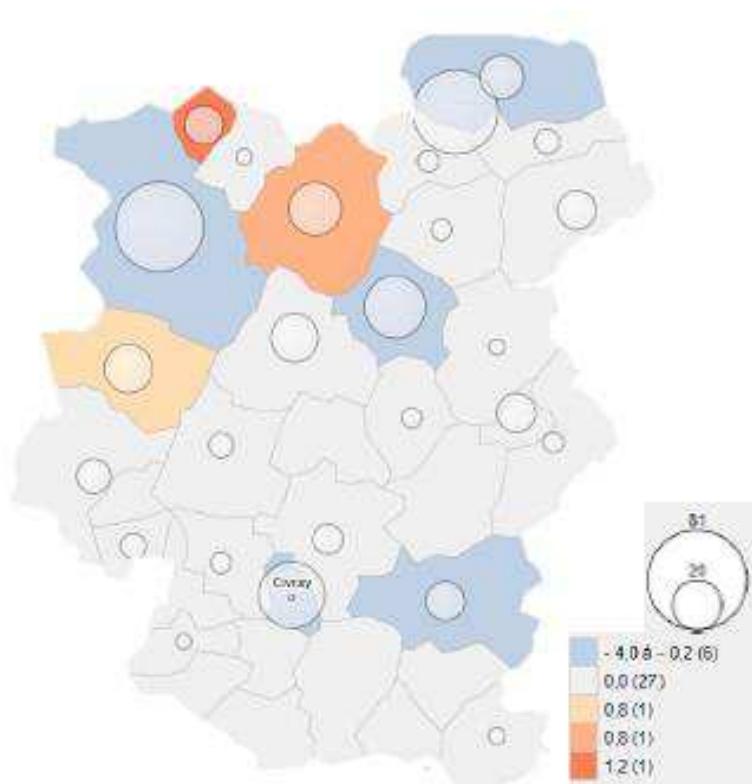
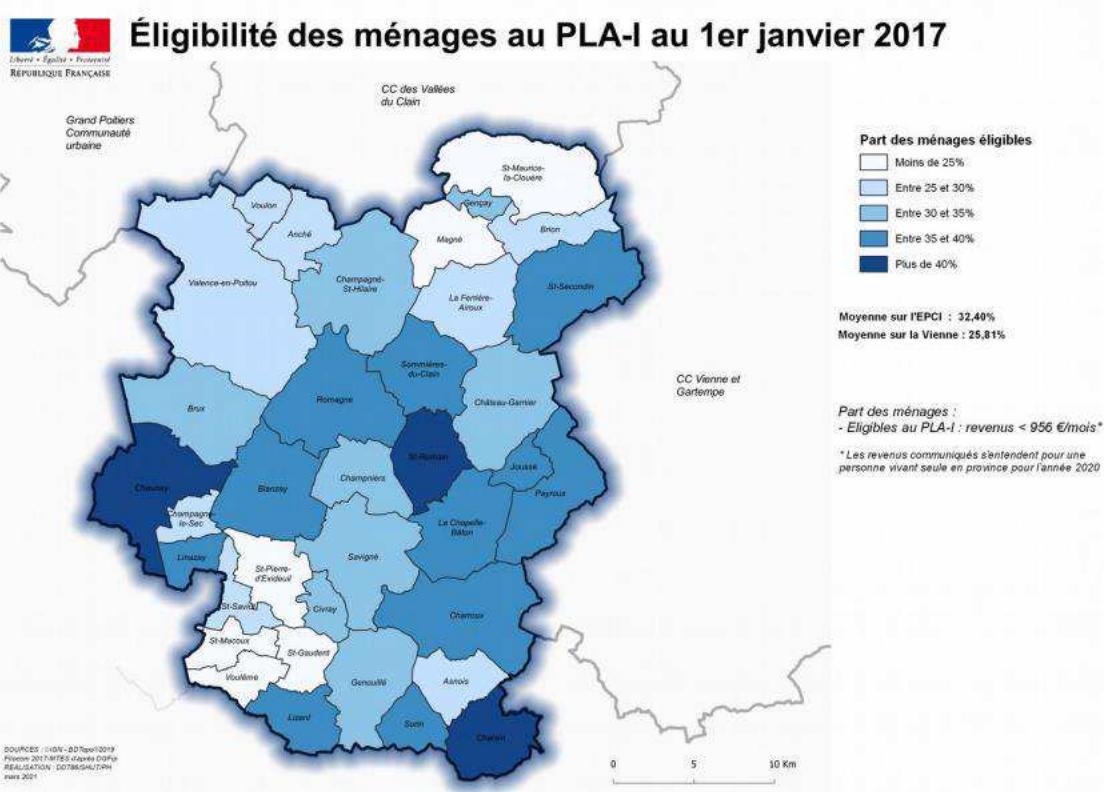


Figure 21 Volume de logements locatifs sociaux en 2019 et évolution entre 2014 et 2019, Source : RPLS, Réalisation : NovaScopia



- **La collectivité doit donc faire face à une offre en logements anciens vacante, fortement dégradée et non adaptée aux besoins (parc de grands logements, peu de logements locatifs notamment sociaux)**
- **Au-delà d'un besoin quantitatif de développement de l'offre, la CCCP fait face à des besoins de rééquilibrage de l'offre en termes de typologie.**

#### *Une production de logements neufs inégalement répartie sur le territoire*

**La croissance du parc de logement est concentrée sur le nord du territoire** : 0,57% et +0,88% pour les bassins de vie de Couhé et Gençay sur 2012-2017, contre +0,22% de logements/an pour le bassin de vie de Civray. A cela, s'ajoute un ralentissement du rythme de production de logements très marqué pour le bassin de vie de Civray entre les périodes 2007-2012 et 2012-2017 (divisé par 5 : de +1,07% à +0,22%) alors qu'il est divisé par 2 pour le bassin de vie de Couhé (de +1,34% à 0,57%) et stable pour le bassin de vie de Gençay (+0,90% à +0,88%).

**L'évolution du parc de logements n'est de plus pas systématiquement corrélée à l'évolution de la population selon les secteurs**, ce qui amène parfois à des dissymétries entre offre et demande de logements :

- Dans le bassin de vie de Civray, sur la période 2012-2017, la croissance des logements (+0,2%) est inversement proportionnelle avec la croissance de la population (-0,7%)
- Dans le bassin de vie de Gençay, la croissance des logements (+0,9%) est relativement supérieure à la hausse de la population (+0,1%)
- Dans le bassin de vie de Valence, la croissance des logements (+0,6%) est proportionnelle à la croissance de la population (+0,6%)

**La production de logements est en baisse significative** : entre 2009 et 2018 environ 60 logements mis en chantier en moyenne par an sur la CCCP, soit 22 logements commencés/an/ 1000 habitants. Le volume de production a été divisé par 3 depuis 2010, en raison des dynamiques démographiques.

Pour autant, **la dynamique de production de logements est contrastée entre les communes**, et concentrée autour de certains secteurs. Les communes les plus actives en production de logements sont situées à proximité de Gençay, Civray et Valence en Poitou :

- Saint Maurice le Clouère à proximité de Gençay (5,2 logements commencés par an/ 1000 habitants)
  - Voulon 4,7 et Anché 4,1 à proximité de Valence en Poitou
  - Champagné le Sec 4,3 Saint Saviol 4,8 et Voulême 4,7 à proximité de Civray
- **La production de logements reflète les disparités territoriales d'attractivité et de dynamisme. Elle reste un levier d'action dans la revitalisation de certains espaces pour la CCCP à condition de trouver des formes d'intervention innovantes et peu impactantes pour la préservation des espaces naturels.**

### Un tissu commercial de proximité qui subsiste malgré des risques d'affaiblissement

Le tissu commercial du territoire est organisé **autour des polarités du territoire (Civray-Savigné, Valence, Gençay) suivant la logique des axes routiers**. A l'instar de beaucoup de territoires ruraux et petites villes, les sites commerciaux sont généralement localisés en entrée de ville, le long des routes départementales, au niveau des rocades, leur permettant de disposer d'importantes zones de chalandise.

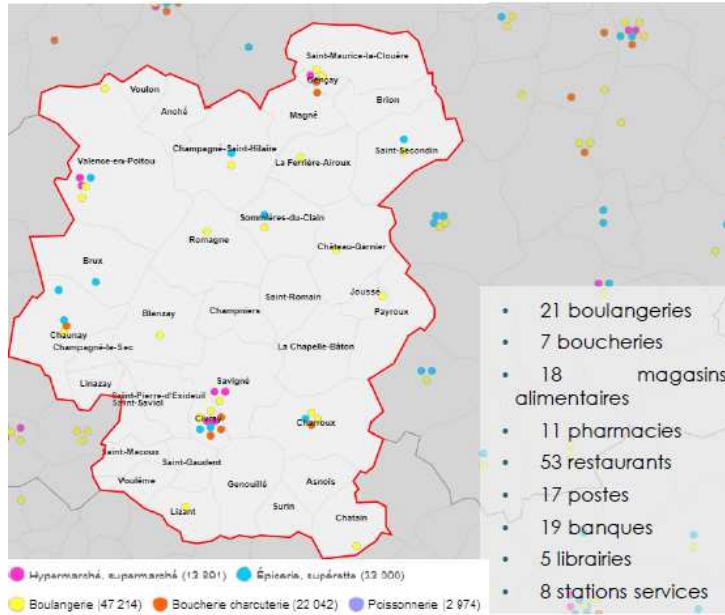


Figure 22 Répartition des commerces alimentaires 2019, Source : INSEE,

Réalisation : NovaScopia

Ces zones commerciales représentent souvent une **menace pour les commerces de proximité encore bien implantés sur le territoire** ; 34 communes du Civraisien en Poitou possèdent au moins un commerce de proximité. En 2019, le territoire compte 51 commerces pour 10 000 habitants pour la CC, contre 48 pour la Vienne. Civray se distingue comme pôle commercial du territoire, suivi par Gençay. La zone implantée dans la continuité du centre-bourg de Gençay permet une certaine vitalité du centre de la commune, grâce à des aménagements de qualité, parkings mutualisés.

- Ces efforts mis sur le développement de zones commerciales de qualité témoignent de la volonté de la CC CP de considérer la question de la vitalité commerciale dans son ensemble. Le projet de territoire cible en ce sens un certain nombre d'actions dont le soutien aux commerces de proximité et le développement raisonné d'activités commerciales en périphérie

### Une bonne couverture en équipements et services de proximité malgré une nécessaire remise en état

**Le territoire du Civraisien en Poitou est marqué par un maillage encore actif de services et équipements de proximité.**

Territoire sportif, la CC CP compte plus de **192 équipements sportifs disponibles** sur le territoire en 2017 (8% des équipements de la Vienne) soit un taux de 70 équipements pour 10 000 habitants (Vienne : 57,8). Ceci se traduit par un taux de licenciés sportifs élevé chez les jeunes (5 à 19 ans) – au-dessus du niveau départemental chez les garçons comme chez les filles (96,3 % versus 90,4 % chez les garçons ; 66 % vs 54,2 % chez les filles). Pour autant, plus les habitants âgés moins ils sont licenciés, 6,8% des hommes de plus de 60 ans sont licenciés contre 12,5% à l'échelle départementale.

**L'offre en équipements sportifs se concentre en effet plutôt sur des pratiques jeunes** (City Stade, salle multisport) malgré 4 bassins de nage ou centre aquatique et un boulodrome. Les communes de Civray, Valence et Gençay concentrent respectivement 13%, 12% et 10% des équipements sportifs du territoire. Le **schéma directeur des équipements sportifs lancé en 2018** adresse un certain nombre de problèmes structurels rencontrés aujourd'hui dont le manque de confort et praticité des

équipements, leur mise aux normes de sécurité/accessibilité ainsi que la mise en place d'une démarche environnementale exemplaire.

**La vie culturelle et associative du Civraisien rayonne parfois au-delà de ses frontières.** Le festival « Au fil du Son » attire plus de 30 000 curieux chaque été à Civray. Avec plus de 600 associations actives sur le territoire, **la CC CP a fait le choix de poursuivre son accompagnement financier aux associations fédératrices** d'un dynamisme collectif indispensable à la vie des communes rurales, ce qui permet au territoire de vivre. Le cinéma « Ciné Malice » à Civray, géré par une association, maintient un lieu culturel fort sur le territoire grâce au volontarisme des acteurs locaux. L'école de musique intercommunal de la Cendille à Gençay est un autre exemple de lieu culturel fédérateur. La valorisation des abbayes de Charroux et de Valence marque aussi la volonté de la CC de préserver son patrimoine.

- **Si le territoire reste relativement bien maillé en équipements sportifs et culturels, la CC reste vigilante sur le maintien du tissu associatif, essentielle à la vie du territoire, et à la qualité des équipements à disposition.**

#### Garde d'enfants : un service à développer sur le territoire

L'offre en services de garde d'enfants est un facteur d'attractivité important pour les communes désirant accueillir des jeunes familles d'actifs. Le territoire possède **un seul multi accueil situé à Civray agréer pour 11 enfants maximum et dispose de 226 assistantes maternelles**, pouvant accueillir plus de 700 enfants, réparties sur tout le territoire excepté **le nord qui souffre ainsi d'un manque d'assistantes maternelles**.

**3 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** sont opérationnels et répartis sur tout le territoire

- **La CCCP doit poursuivre une intervention forte pour assurer un maillage suffisant et bien réparti sur l'ensemble du territoire.**

#### Des capacités importantes pour l'accueil des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap

Concernant l'hébergement pour personnes âgées, **le territoire est plutôt bien doté** : avec 186 places en résidence autonomie, le taux rapporté à 1000 personnes de 75 ans ou plus est trois fois plus élevé qu'au niveau régional. Les 500 places d'hébergement permanent en EHPAD et les 74 places réservées « Alzheimer » placent le territoire en **situation plus favorisée que la Nouvelle-Aquitaine**. **Les proportions de personnes âgées en dessous du seuil de pauvreté, vivant seules, en maison, en étant propriétaires mettent toutefois en évidence des enjeux autour du maintien à domicile**<sup>13</sup>.

**L'hébergement à destination des adultes en situation de handicap** se compose sur le territoire civraisien de de 3 foyers de vie, 1 foyer d'hébergement et 1 foyer d'accueil médicalisé (FAM), offrant aux habitants des capacités d'hébergement plus important que la moyenne régionale. S'ajoutent à cela plusieurs dispositifs d'accompagnement en direction de ce public ainsi qu'un ESAT et une entreprise adaptée.

---

<sup>13</sup> Diagnostic PLH, 2021

**Pour l'hébergement des enfants en situation de handicap**, le territoire compte 1 foyer d'hébergement, 1 institut médicoéducatif (IME) et 1 institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP).

Le territoire compte également 1 centre médico-psychologique (CMP) à Civray et 2 services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) implantés à Saint-Gaudent

#### Couverture de services médicaux : une situation plutôt fragile dans un département sous-doté

En février 2019, 24 médecins généralistes libéraux ou mixtes exerçaient sur la CC du Civraisien en Poitou. Le territoire compte également 3 Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) à Civray, Gençay et Sommières-du-Clain.

Ainsi, la **densité de médecins généralistes** en 2018 (nombre de médecins généralistes rapporté au nombre d'habitants du territoire) est **légèrement inférieure aux moyennes départementale et régionale** avec 87,1 professionnels pour 100 000 habitants. Une densité d'autant plus faible si elle est ramenée aux personnes de 75 ans et plus (77,9). A noter que dans le Civraisien, un peu plus de la moitié des médecins généralistes libéraux ou mixtes ont 55 ans et plus (53,9%) ce qui nécessite d'anticiper leur renouvellement.

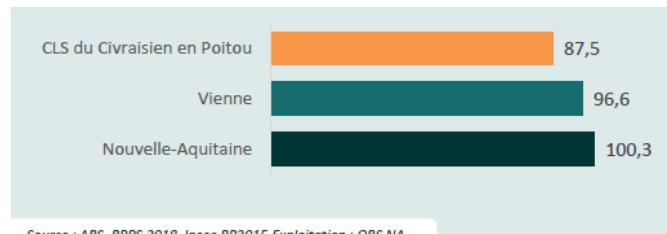


Figure 23 Densité de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants en 2018, Source – ORS NA, 2019

Par ailleurs, **l'offre de soins libéraux est plutôt défavorable au sein de la CCCP pour plusieurs professionnels de santé** : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, dentistes, orthophonistes.

L'étude de l'offre de santé de la CC du Civraisien en Poitou fait donc apparaître une situation plutôt fragile. Cette fragilité est accentuée par un département également sous-doté.

Ainsi l'offre et l'accès aux soins et à la prévention est la thématique identifiée comme prioritaire par les professionnels du territoire (cf enquête ORS Nouvelle Aquitaine, 2019). Liées à l'éloignement mais également à la précarité, aux difficultés financières et à des inégalités sociales, ces difficultés d'accès sont pour partie associées à des **difficultés de mobilité notamment des personnes âgées (autre thématique identifiée comme prioritaire)**.

Malgré l'absence d'établissement de santé en MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) sur le territoire et les faibles densités de libéraux, le territoire bénéficie depuis l'année dernière de consultations spécialisées au sein de la MSP de Civray (Cardiologie, ophtalmologie et sage-femme).

- **Les enjeux prioritaires pour la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou sont le renforcement l'accès aux soins sur le territoire (développement des solutions innovantes pour la mobilité, installations de professionnels de soin par le développement d'un projet de territoire, actions d'éducation à la santé) et l'appui dispositifs techniques et organisationnels innovants en santé (mobilité, démographie médicale, réseaux partenariats, numérique, mutualisation avec les territoires voisins)**



### *Un accès limité au numérique sur le territoire*

Le Civraisien en Poitou **dispose d'un accès limité au numérique**. Malgré l'éligibilité à 93% du territoire à ADSL, très peu de locaux sont raccordés à la FTTH en 2019 et encore moins à la fibre. Outre sa politique de développement numérique, le SDTAN (Schéma directeur territorial d'aménagement numérique) de la Vienne anticipe le développement du numérique sur le territoire du PLUi à l'horizon 2030 en ciblant les pôles principaux (dont Civray) mais pas la totalité du territoire ... Des problèmes de téléphonie demeurent également malgré les nouveaux pilonnes.

Cette faiblesse entraîne une utilisation insuffisante du numérique de la part de certaines entreprises et structures touristiques, un manque d'innovation locale en lien avec le numérique (services numériques, télémédecine, développement de coworking, de tiers-lieux...), un risque de fracture numérique dans les bourgs les moins bien couverts, une capacité limitée à tirer profit du développement du télétravail pour attirer de nouveaux actifs sur le territoire

- **Face à un centre et sud rural en voie d'enclavement, le numérique est un levier d'action pour le rééquilibrage du territoire**



### 3. Les démarches et initiatives existantes sur le territoire

#### Actions territoriales de revitalisation

- Contrat de ruralité (2017-2020)
- Programme Petites Villes de Demain pour les Communes de Civray, Gençay, Valence-en-Poitou

#### Actions spécifiques

- Contrat Local de Santé
- Convention territoriale Globale

#### Programmes régionaux ou départementaux

- Contrat région de dynamisation et de cohésion
- Contrat territorial départemental ACTIV'2

## 4. Enjeux structurants

L'état des lieux du Civraisien en Poitou permet de mettre en avant les principaux enjeux de transition écologique, économiques et de cohésion territoriale de la communauté de communes ; ceux qui vont déterminer les orientations à suivre pendant les six prochaines années pour améliorer la qualité du cadre de vie du territoire.

### a) Transition écologique

#### AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>Une pratique importante des circuits-courts et ancrée sur le territoire</li> <li>Une labellisation « <b>Territoire Economie Circulaire</b> » par l'ADEME</li> <li>Actuellement <b>57% des besoins en électricité et 43% des besoins en chaleur couverts par la production EnR</b></li> <li>Un cadre territorial de qualité, un <b>patrimoine naturel important</b> (12% du territoire couvert par les forêts, réseau fluvial et fluvestre constitutif de l'identité du territoire)</li> <li>Une agriculture bio et raisonnée qui se développe (triplème du nombre d'exploitations bio entre 2012 et 2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des émissions de gaz à effet de serre par habitant bien supérieure aux autres EPCI de la Vienne (à l'exception de Vienne et Gartempe) et à la moyenne départementale en raison du profil spatial et économique du territoire</li> <li>Une ressource en eau fortement sollicitée et altérée (Charente)</li> <li>Un trafic routier important, renforcé par la <b>prépondérance de la voiture individuelle</b> (47% des consommations d'énergie et 31% d'émission de GES)</li> <li>Un secteur agricole responsable de 51% des émissions GES (contre 31% à l'échelle départementale)</li> <li>Peu d'espaces naturels emblématiques /protégés ou à forte richesse écologique</li> <li>Un bâti assez ancien avec plus d'un tiers construit avant 1919 (19% des logements construits après 1991) avec une forte précarité énergétique</li> <li>5 communes classées sensibles à la dégradation de la qualité de l'air</li> <li>Un réseau de transport en commun peu développé sur le territoire et peu fréquenté (la voiture est utilisée pour 80% des navettes domicile-travail)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un potentiel de <b>développement de la mixité énergétique</b> (énergies solaires et projets de production de chaleur géothermie, méthanisation) capable d'assurer les consommations actuelles</li> <li>Volonté d'expérimenter des projets locaux innovants</li> <li>Un potentiel de réduction des consommations d'énergie de 55%</li> <li>Le développement de la <b>filière bois et la valorisation des déchets</b></li> <li>Cadre naturel comme atout pour le territoire (<b>potentiel tourisme vert</b>)</li> <li>La poursuite de la <b>mutation de l'agriculture</b></li> <li><b>Requalification du parc de logements</b> dans les centres-bourgs et mise en place d'une potentielle OPAH</li> <li>Restauration de la <b>continuité écologique</b> des rivières</li> <li>Rédaction d'un <b>Plan Paysage</b> pour la préservation des milieux naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un territoire confronté au <b>changement climatique</b>, et dont les aléas et risques peuvent augmenter en intensité et en fréquence (vague de chaleur, sécheresse, variation du débit des cours d'eau...)</li> <li>Le développement incontrôlé de l'éolien ou d'autres EnR très consommatrice en foncier</li> <li>Aggravation de la <b>précarité énergétique</b></li> </ul>

#### Enjeux pour le territoire

- S'engager de manière plus active dans une stratégie de préservation du patrimoine naturel pour devenir un « territoire d'accueil climatique » et tirer tout le potentiel du cadre territorial de qualité



- Développer le **potentiel de mixité énergétique** (avec la production de chaleur, géothermie) en accord avec les aspirations du territoire
- Tendre vers l'autosuffisance alimentaire en développant des **filières locales** et renforçant la **dynamique installée autour des circuits-courts**
- Accompagner les **mutations du secteur agricole**
- Tendre vers un **territoire zéro déchet**
- Prendre soin de son lieu de vie et **être exemplaire dans les aménagements / constructions / rénovations publics**
- Aménager le territoire sous **le prisme de la proximité et des services à la population** ; et déployer davantage de solutions multimodales et de mobilité innovante

## b) Développement économique

### AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Un territoire facilement accessible</b> en partie (RN10, routes départementales, gare TER et de chalandise)</li> <li><b>Un niveau de chômage légèrement plus faible que la moyenne départementale</b></li> <li><b>Un dynamisme démographique au nord de l'EPCI</b>, impulsé par Poitiers, ayant entraîné une <b>hausse des actifs</b> (+300 entre 1999 et 2013) sur cette partie nord en majorité</li> <li><b>Un maillage de TPE artisanale, commerciale et service dense</b> et assez bien équilibré sur tout le territoire</li> <li>Une offre de services et un lieu dédié à l'entrepreneuriat et à l'économie du territoire : <b>la Maison des Entreprises</b></li> <li><b>Forte polarité commerciale de Civray</b> à l'échelle de l'EPCI</li> <li><b>Un secteur touristique en voie de structuration</b> (offre en hébergement, Vallée des Singes)</li> <li><b>Un développement d'une agriculture bio et de qualité</b> avec la reprise générationnelle des exploitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>40% des actifs du territoire vont travailler à l'extérieur</b> ce qui peut engendrer des espaces dortoirs</li> <li><b>Une captation de richesses limitée</b> sur le territoire</li> <li><b>Une dynamique de perte d'emploi sur le territoire</b> (-6% entre 2008 et 2018)</li> <li><b>Un manque d'accès au numérique et au haut-débit</b></li> <li><b>Des disparités territoriales fortes</b> (bassin d'emploi réduit, manque de pôles urbains structurant, ...) avec <b>des conséquences sur l'attractivité du territoire</b> (exode des jeunes)</li> <li>Inadéquation entre marché de l'emploi et offre de formation avec <b>des entreprises rencontrant des difficultés à l'embauche</b></li> <li>Problème de mobilité des jeunes et manque de structure d'accueil temporaire</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des atouts pour <b>développer le tourisme vert</b> (<b>politique touristique en phase de déploiement</b>)</li> <li>Un potentiel de captation de richesses (revenus résidentiels, touristiques, ...)</li> <li><b>Un renforcement du bassin économique autour de quelques pôles structurants (Civray, Gençay et Valence)</b></li> <li>La mise en place d'une politique cohérente d'accueil des entreprises à l'échelle Sud-Vienne</li> <li>Une dynamique de <b>projets d'investissements</b> pour 67% des entreprises (répondant à l'enquête Praxidev) dont <b>24 projets d'embauche</b>, concentrés autour des pôles de Valence, Civray et Gençay</li> <li>Un virage vers une <b>agriculture raisonnée de qualité et biologique</b></li> <li><b>Nouveaux emplois à forte valeur ajoutée en lien avec la production d'EnR</b></li> <li><b>Développement de la silver economy et silver tourisme</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un territoire de plus en plus <b>polarisé</b> par le Grand Poitiers</li> <li><b>Un dynamisme hétérogène</b> en fonction des communes</li> <li><b>Un affaiblissement de la dynamique commerciale</b> dans les centres-bourgs</li> <li><b>Un territoire vieillissant avec une hausse des enjeux de reprise d'activités</b></li> </ul>

### Enjeux pour le territoire

- Maintenir et assurer un **renouvellement de la population active** pour la reprise/maintien des activités
- Renforcer **l'attractivité résidentielle** pour capter davantage de richesses
- Créer un **meilleur contexte d'installation des activités économiques** sur le territoire
- Maintenir le **dynamisme de la sphère productive**, dans la mesure où elle contribue à l'identité du territoire et accompagner les mutations du secteur agricole dans un objectif de **développement économique durable**
- Développer une offre touristique et patrimoniale de qualité pour permettre une meilleure valorisation économique des atouts patrimoniaux du territoire et devenir **un territoire touristique d'excellence**



- Développer et accroître **les niveaux de qualification des actifs résidents** pour permettre de répondre aux demandes des entreprises, soutenir l'innovation locale mais aussi accompagner **les jeunes vers l'emploi**
- Assurer un **développement économique équilibré sur le territoire** et une complémentarité entre les différents pôles
- Résorber rapidement la **fracture numérique** et développer le très haut-débit

### c) Cohésion territoriale

#### AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Léger regain démographique entre 1999 et 2013 grâce à un solde migratoire positif mais en baisse depuis 2013</li> <li>• Une identité du territoire riche et variée (petites villes, bourgs, hameaux de caractère avec un bâti ancien), un cadre territorial de qualité</li> <li>• Un maillage de commerces, services actifs qui suit l'organisation du territoire (Civray, Valence-en-Poitou, Gençay)</li> <li>• Une vie associative riche avec plus de 600 associations</li> <li>• Un maillage en établissements pédagogiques et éducatifs cohérent avec le territoire (22 sections maternelles, 28 élémentaires, 6 collèges, 4 lycées)</li> <li>• Un niveau d'équipements sportifs, supérieur à la moyenne « rurale »</li> <li>• Un bon niveau d'hébergements de personnes âgées et en situation de handicap</li> <li>• Une intervention forte envers la politique d'accueil et d'animation de la petite enfance</li> </ul>	<p><b>Socio-démographie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dynamisme démographique et un accueil des ménages qui se concentrent au nord du territoire</li> <li>• Des revenus inférieurs aux moyennes départementales (60% des foyers fiscaux non imposés)</li> <li>• 16,3% des salariés occupent un emploi précaire</li> <li>• Un niveau de formation plus faible que la moyenne départementale (3,8% de bac+5 contre 8% sur le département) malgré une amélioration</li> </ul> <p><b>Logements et vitalité des centres-bourgs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 100 logements vacants (13,1 % du parc contre 9,6% dans la Vienne), principalement dans le Sud du territoire autour des communes de Asnois et Surin</li> <li>• Une offre de logements peu diversifiée, non adaptée au vieillissement de la population et pour maintenir la population sur le territoire</li> <li>• Un parc locatif limité, peu qualitatif et associé à des revenus élevés</li> <li>• Un faible parc locatif social, concentré sur quelques communes et sous tension alors que près de 30% des ménages du territoire sont éligibles au PLAI</li> <li>• Phénomène de vacance commerciale dans les centres-bourgs à enrayer</li> </ul> <p><b>Equipements et services de proximité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des fragilités sur la couverture médicale du territoire (faible densité de médecins généralistes et spécialisés) dans un département déjà en difficulté</li> <li>• Une accessibilité parfois limitée à l'offre médicale en raison de difficultés de mobilité</li> <li>• Des équipements sportifs concentrés sur certains pôles du territoire et parfois en mauvais état, à requalifier</li> <li>• Une accessibilité limitée au numérique</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre de vie en phase avec les attentes de nouveaux profils suite à la crise COVID, un territoire qui peut tirer parti de son caractère rural dans une perspective de développement</li> <li>• 3 communes lauréates PVD : Civray, Gençay et Valence en Poitou</li> <li>• Des projets de valorisation de l'Abbaye de Charroux et de l'Abbaye de Valence</li> <li>• Possibilité de mettre en place une OPAH</li> <li>• Un programme de rénovation des équipements sportifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de personnes dites dépendantes</li> <li>• Un risque de paupérisation et isolement de certaines catégories de la population</li> <li>• Un parc de logements de plus en plus dégradé ne permettant pas d'accueillir de nouvelles populations</li> <li>• Le développement d'un territoire à deux vitesses</li> </ul>

#### Enjeux pour le territoire

- Développer l'attractivité résidentielle sur l'ensemble du territoire
- Accompagner le renforcement des polarités structurantes du territoire : Civray, Gençay et Valence en Poitou
- Valoriser et dynamiser le patrimoine bâti existant et lutter contre la vacance résidentielle et commerciale
- Développer et rééquilibrer l'offre en logements sur le territoire (parc de grands logements, parc locatif limité, parc locatif social concentré sur quelques communes et limité...) pour



répondre aux besoins des populations actuelles et futures (jeunes travailleurs, séniors, ménages défavorisés)

- Participer à l'**amélioration des conditions de vie** de chacun et lutter contre la précarité
- Assurer une **couverture d'équipements et de services cohérente** en fonction des dynamiques démographiques et territoriales
- Développer la **vocation touristique du territoire** et valorisation du patrimoine comme vecteur de fierté pour les habitants
- **Renforcer l'accès aux soins sur le territoire** à travers le développement de solutions, dispositifs techniques et organisationnels innovants
- Anticiper les transitions des **modes d'accompagnement des personnes âgées**
- Imaginer une **nouvelle approche de la mobilité dans les territoires ruraux**, créer de nouveaux services

## 5. Une vision partagée et transversale pour le Civraisien en Poitou

### a) L'ambition du territoire

A partir des enjeux identifiés précédemment, la Communauté de communes du Civraisien en Poitou a identifié **5 grandes orientations à suivre** dans le cadre de son projet de territoire inscrit dans le CRTE.

Ces orientations recoupent les thématiques suivantes : préservation et valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité, attractivité et développement économique durable, complémentarité et attractivité résidentielle, accès aux services et équipements, sobriété foncière et rénovation énergétique.

Chaque orientation se décline en axes stratégiques et sous-axes afin de guider l'action du territoire.



### b) Les orientations stratégiques

Orientation 1	<b>Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux et respectueux de l'environnement</b>
---------------	--

#### 1.1 S'engager de manière plus active dans une stratégie de préservation du patrimoine naturel

N°	Sous-axes	Exemples de projets
1.1.1	<b>Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité du territoire</b>	—
1.1.2	<b>Préserver et améliorer la ressource en eau, les rivières et les milieux humides</b>	Actions en lien avec le Plan Charente, Clain et affluents Actions en lien avec l'Agence de l'Eau
1.1.3	<b>Souligner la qualité du paysage et du cadre naturel du territoire</b>	Mise en place d'un Plan Paysage

#### 1.2 Utiliser les ressources renouvelables pour développer le potentiel de mixité énergétique du territoire

N°	Sous-axes	Exemples de projets
1.2.1	<b>Expérimenter des projets de production de chaleur (géothermie, réseaux de chaleur, etc.)</b>	Etude sur le potentiel géothermique du territoire (action ciblée dans le PCAET)
1.2.2	<b>Développer le potentiel des énergies solaires (photovoltaïque) du territoire</b>	Structuration d'une filière photovoltaïque locale (toiture, ombrières...) (étude + pilotage / action ciblée dans le PCAET)
1.2.3	<b>Développer des filières énergétiques sur le territoire</b>	Développement d'une filière bois énergie locale (action ciblée dans le PCAET) Développement d'une filière biomasse, méthanisation

### 1.3 Approfondir les dynamiques en tant que « Territoire Economie Circulaire »

N°	Sous-axes	Exemples de projets
1.3.1	<b>Optimiser le service de gestion des déchets ménagers et des entreprises</b>	Etudes de faisabilité pour la création d'une plateforme de valorisation des déchets (actions ciblées dans le PCAET)
1.3.2	<b>Mettre en place des filières locales autour de la gestion / valorisation des déchets</b>	Organisation de filières professionnelles Développement de la filière bois-énergie Formations, accompagnement collectif et individuel sur l'action « déchets = ressources » (en collaboration avec la CC VP)
1.3.3	<b>Appuyer la dynamique autour de l'économie circulaire et des circuits-courts</b>	Projet de Plateforme Territoriale d'économie circulaire : l'Usine Durable

## Orientation 2

### Garantir le développement économique durable du civraisien en renforçant son attractivité pour les entreprises et en se reposant sur ses spécificités

#### 2.1 Créer un meilleur contexte d'installation et de développement des activités économiques sur le territoire

N°	Sous-axes	Exemples de projets
2.1.1	<b>Organiser le développement et la restructuration des zones d'activités et d'artisanat</b>	Aménagement d'immobilier d'entreprises et de restructuration de zones d'activités - voirie, paysager, signalétique (Schéma Accueil Entreprise)
2.1.2	<b>Permettre l'innovation à travers le développement du numérique sur le territoire</b>	Diagnostics numériques (CCI) Accompagnement de l'installation du très-haut débit (SDTAN)
2.1.3	<b>Mettre en œuvre une politique de communication et d'attractivité du territoire</b>	Développements de partenariats existants (SRDEII)
2.1.4	<b>Accompagner la transmission, le développement et la reprise d'établissements</b>	Aides reprises ciblées dans le SRDEII de transmission/reprise Développement de projets de mise en réseaux comme la Maison des Entreprises

#### 2.2 Poursuivre le développement d'une agriculture locale, durable et résiliente

N°	Sous-axes	Exemples de projets
2.2.1	<b>Créer les conditions favorables au maintien des exploitations</b>	Projets avec la Chambre d'agriculture (actions PCAET)
2.2.2	<b>Accompagner les évolutions de l'agriculture et la diversification de leur économie</b>	Renforcement de la filière agriculture et aides directes (SRDEII)
2.2.3	<b>Tendre vers l'autosuffisance alimentaire</b>	Mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial

#### 2.3 Structurer un territoire touristique d'excellence autour des atouts du Civraisien

N°	Sous-axes	Exemples de projets
2.3.1	<b>S'appuyer sur les infrastructures motrices du territoire pour accueillir de nouveaux touristes (Vallée des Singes...)</b>	Révision des itinéraires des circuits de randonnées du Civraisien-en-Poitou
2.3.2	<b>Mettre en valeur le patrimoine identitaire du Civraisien en Poitou</b>	Circuit des Abbayes (valorisation de l'Abbaye de Charroux) Aménagement des rues médiévales du centres anciens (Charroux, Gençay ...)
2.3.3	<b>Structurer les filières touristiques : tourisme vert, patrimonial, culturel...</b>	Création de circuits thématiques, itinéraires vélos sur route

		Valorisation du circuit canoë Charente, séjours pêche
2.3.4	<b>Développer les structures d'hébergement (en qualité et quantité) pour accueillir plus de touristes</b>	Actions de requalification d'hébergements touristiques  Maison d'accueil temporaire de travailleurs passagers (stagiaire, cadre, en formation)

#### 2.4 Accompagner l'accès à l'emploi, la formation et la lutte contre la précarité

N°	Sous-axes	Exemples de projets
2.4.1	<b>Accompagner le déploiement de formations sur le territoire</b>	Travail commun avec réseau d'entreprises et la Région  Aide à l'obtention du BAFA  Aide à l'obtention du permis de conduire via un partenariat associatif
2.4.2	<b>Mettre en place des outils pour faciliter la mise en adéquation entre entreprises en recherche de compétences et personnes formées ou demandeurs d'emploi en reconversion</b>	
2.4.3	<b>Développer des solutions d'accueil adaptées aux travailleurs temporaires / jeunes travailleurs</b>	Maison d'accueil temporaire de travailleurs passagers (stagiaire, cadre, en formation)
2.4.4	<b>Renforcer et faciliter la mise en réseau des acteurs d'accompagnement à l'emploi et de lutte contre la précarité</b>	Réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation de deux structures d'accompagnement social (CICERONE) et d'insertion (ACTI'START)  Organisation du Forum Emploi en partenariat avec Pôle Emploi

### Orientation 3 Développer l'attractivité résidentielle du Civraisien en Poitou

#### 3.1 Assurer le développement de logements en quantité et en qualité pour accompagner les parcours résidentiels sur le territoire

N°	Sous-axes	Exemples de projets
3.1.1	<b>Requalifier les logements vacants, énergivores et indignes dans les centres-bourgs</b>	Rénovation énergétique de logements communaux Mise en place d'une OPAH dans le cadre du programme PVD
3.1.2	<b>Développer de nouveaux logements et rééquilibrer le parc sur le territoire pour répondre aux besoins de la population (petits logements, parc locatif privé et social)</b>	Création de logements sur des biens insalubres communaux Création de villages "habitat participatif autonome"
3.1.3	<b>Proposer des logements adaptés aux publics spécifiques (étudiants / jeunes travailleurs / seniors)</b>	Exemple du projet de réhabilitation d'un bâtiment en logement temporaire à destination des travailleurs ponctuels à Saint-Pierre d'Exideuil

#### 3.2 Accompagner le développement économique des centres des villes, bourgs et villages du territoire

N°	Sous-axes	Exemples de projets
3.2.1	<b>Proposer des espaces adaptés aux nouvelles formes de travail, de services et de création de valeur</b>	Création des tiers-lieux Création d'espace de coworking
3.2.2	<b>Maintenir et appuyer l'offre commerciale de proximité en particulier dans les centralités</b>	Programme de revitalisation des commerces de proximité en lien avec PVD Relance dispositif ACP Echelle Sud Vienne Installation de nouveaux commerces et services de proximité en centre-ville (boutiques éphémères, artisans d'art, producteurs locaux, associations...) Création de nouvelles halles Création d'une « Place de Marché Sud-Vienne » (Vente en ligne) (Projet de territoire)

### 3.3 Développer une mobilité rurale durable et solidaire, sous le prisme de la proximité

N°	Sous-axes	Exemples de projets
3.3.1	<b>Développer l'intermodalité sur le territoire y compris économique</b>	Création de pistes cyclables Réflexion autour de l'intermodalité des mobilités économiques (fret / poids lourds) entre la RN 10 et la gare de fret
3.3.2	<b>Mettre en place des solutions innovantes et solidaires de mobilités sur le territoire</b>	Contrat de mobilité avec la Région (projet de territoire) Actions en lien avec Mobi'Vienne Développement de programmes de court-voiturage

### 3.4 Améliorer l'attractivité et le cadre de vie des centralités du territoire

N°	Sous-axes	Exemples de projets
3.4.1	<b>Requalifier les espaces publics et le patrimoine des centralités</b>	Actions en lien avec le Programme Petites Villes de Demain
3.4.2	<b>Végétalisation pour lutter contre le réchauffement climatique</b>	Actions en lien avec le Programme Petites Villes de Demain Végétalisation des rues du centre-bourg
3.4.3	<b>Améliorer leur accessibilité et favoriser les liaisons douces</b>	Actions en lien avec le Programme Petites Villes de Demain Mise en sécurité et accessibilité des entrées du bourg Création de liaisons douces piétonnières et pistes cyclables, zones de rencontre - connexions centre-ville

**Orientation 4**

**Garantir un maillage en services et équipements de qualité et accessibles pour toutes les catégories de population du territoire**

**4.1 Assurer une couverture d'équipements et de services cohérente en fonction des dynamiques démographiques et territoriales**

N°	Sous-axes	Exemples de projets
4.1.1	<b>Renforcer l'accès aux services publics de proximité en lien avec le développement du numérique sur le territoire</b>	Actions en lien avec le Programme Petites Villes de Demain Maisons France Services Mise à disposition de conseillers numériques Développement des micro-folies, musées numériques
4.1.2	<b>Améliorer et entretenir le parc d'infrastructures sportives et culturelles structurant du territoire</b>	Actions dans le cadre du Schéma directeur des équipements sportifs (réhabilitation de l'existant) Projets d'équipements culturels (Cinéma...)
4.1.3	<b>Assurer un maillage suffisant et bien réparti de solutions d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse</b>	Aménagement d'un pôle petite enfance (RPE - LAEP) et ados à Valence en Poitou Création d'un pôle enfance - jeunesse (ALSH...)
4.1.4	<b>Soutenir la dynamique associative du territoire (social, culturel, sportive et économique)</b>	Renforcement de l'accompagnement aux associations et des partenariats

**4.2 Renforcer l'accès aux soins sur le territoire à travers le développement de solutions, dispositifs techniques et organisationnels innovants**

N°	Sous-axes	Exemples de projets
4.2.1	<b>Développer la télémédecine</b>	Développement d'un pôle de télémédecine à Champagné St Hilaire
4.2.2	<b>Favoriser l'installation et l'accueil de professionnels de soin sur le territoire</b>	Développement de pôles médicaux, Maisons de Santé Pluridisciplinaires.
4.2.3	<b>Améliorer la connaissance et favoriser la mutualisation de l'offre de soin locale</b>	Contrat local de santé (sensibilisation, coordination de l'accès au soin, des professionnels de santé) Déploiement d'un annuaire des professionnels de santé

## Orientation 5 Proposer un aménagement sobre et performant à l'échelle du territoire

### 5.1 Encourager la sobriété foncière et l'aménagement durable

N°	Sous-axes	Exemples de projets
5.1.1	<b>Favoriser le recyclage foncier en réinvestissant les friches industrielles et artisanales</b>	Réhabilitation de friches industrielles pour y développer de nouveaux usages
5.1.2	<b>Encourager les chantiers durables et le recours aux éco-matériaux</b>	Valoriser les chantiers écologiques exemplaires et promouvoir les éco-matériaux (action ciblée dans le PCAET)

### 5.2 Poursuivre la rénovation énergétique et l'adaptation du patrimoine public bâti

N°	Sous-axes	Exemples de projets
5.2.1	<b>Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine communal et communautaire</b>	Amélioration et optimisation de l'éclairage public (communes et ZAE) (action ciblée dans le PCAET) Rénovation énergétique du patrimoine communautaire (70 bâtiments) (action ciblée dans le PCAET)
5.2.2	<b>Encourager la création de bâtiments publics performants</b>	

**ANNEXE CONTRAT CRTE**

**Opérations du CRTE par années (2022-2026) - COPIL du 02.12. 2021**

**ANNEE 2022**

Nature de l'opération	Nature des travaux	Maître d'ouvrage (communes / CCCP)	Axe du CRTE	Année réalisation	Partenaires	Coût HT
Création d'un pôle enfance - jeunesse à Civray (ALSH...)	Réhabilitation d'un bâtiment communautaire, équipements et mobilier	CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	CAF, usagers, professionnels enfance / jeunesse	2 000 000,00 €
Aménagement d'un pôle petite enfance (RPE - LAEP) et ados à Valence en Poitou	Réhabilitation d'un bâtiment communautaire, équipements et mobilier	CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	CAF, usagers, professionnels petite enfance	355 400,00 €
Création d'un cinéma de deux salles à Gençay	Etudes et travaux de construction	CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	Exploitant, CNC	2 500 000,00 €
Reconstruction de la "bulle sportive" (concession)	Doublement de la surface et équipement toiture photovoltaïque (concession), aménagement, équipement	CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	Usagers, associations sportives, établissements scolaires	100 000,00 €
Maison de la santé pluridisciplinaire à Savigné et extension MSP Civray	La MSP sera complémentaire de celle de Civray. Elle couvrira également le secteur de Charroux en déficit de professionnels de santé	CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	Co-construction avec les professionnels de santé, ARS	1 200 000,00 €
Valorisation de l'abbaye de Charroux (Petite cité de caractère) PHASE 1	Restauration et illumination façades (400 K€)	CCCP	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022	Centre des Monuments Nationaux (CMN) et association Karrofum (co-propriétaires du site avec la CCCP), DRAC, Département, Région, ABF, ville de Charroux, associations locales...	412 589,00 €
Rénovation de la salle des fêtes	Dernière tranche de travaux portant sur l'isolation thermique et phonique et le désamiantage	Anché	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		50 000,00 €
Végétalisation du cimetière	Aménagements paysagers et formation des agents	Blanzay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		25 000,00 €
Création d'une Maison de 3 Assistantes Maternelles (MAM) et un logement locatif, dans le même bâtiment	Etudes et travaux	Brux	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	3 assistantes maternelles, CAUE 86, Syndicat Energie Vienne (diagnostics thermiques bâtiments)	325 431,00 €
Création de deux logements propriété de la communes dans un immeuble insalubre et vacant (Deux T3 de 65 m2)	Etudes et travaux	Champagné Saint-Hilaire	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		157 700,00 €
Création d'un logement propriété de la communes dans un immeuble insalubre et vacant (T4 de 90 m2)	Etudes et travaux	Champagné Saint-Hilaire	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		110 550,00 €
Aménagement de réseaux et voirie pour le développement d'une zone d'habitat (colocation pour personnes en perte d'autonomie, deux maisons d'accueil de 8 chambres chacune)	Etudes et travaux VRD	Champagné Saint-Hilaire	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022	"Ages & Vie", réseau national piloté par Korian Ages & Vie, Caisse des Dépôts et Crédits Agricole, qui investit 2 millions d'€ dans ce projet	204 166,00 €
Isolation thermique et rénovation de bâtiments communaux	Mairie, 3 logements communaux, salle des fêtes, locaux techniques...	Chapelle Bâton (la)	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		310 000,00 €

Aménagement d'un laboratoire chocolaterie	Bâtiment appartenant à la commune et loué à un exploitant (Boulangerie, patisserie et chocolaterie). Travaux charpente et laboratoire	Charroux	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022	Commerçant exploitant	71 137,76 €
Agence postale, coworking, espace numérique, espace associatif	Aménagement du bâtiment de la poste acheté par la commune	Charroux	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	La Poste, permanences des opérateurs publics de la Maison France Service de Civray, espaces de télétravail et de coworking	134 345,00 €
Chagement du mode de chauffage du gymnase	Changement de la chaudière fioul, vestuste et énergivore par une pompe à chaleur ou un autre mode de chauffage énergie renouvelable	Charroux	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022	Syndicat intercommunal du collège	100 000,00 €
Enfouissement des réseaux électriques et téléphonique dans le cadre du programme FACE	Eclairage public LED (économie d'énergie)	Charroux	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022	SRD et syndicat Energies Vienne, Orange	70 000,00 €
Travaux de consolidation de l'église	Située à proximité de l'abbaye. Charroux est classé "Petite cité de caractère"	Charroux	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022		200 000,00 €
Maison des associations et de coworking	Aménagement d'un bâtiment ancien de 230 m2 en maison des associations, coworking, bureau ou magasin éphémère, un logement social de 74 m2,	Château-Garnier	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022	Associations, entreprises	330 000,00 €
Créton d'un nouveau lotissement	Acquisition de terrains, VRD, liaisons douces	Chaunay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		900 000,00 €
Réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation de deux structures d'accompagnement social (CICERONE) et d'insertion (ACTI'START)	Etudes, travaux de rénovation énergétique et d'aménagement	Civray	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	Associations locales	310 000,00 €
Rénovation thermique du bâtiment de l'école de musique et de la Cie de la Trace (huisseries, isolation, chauffage)	Etudes et travaux	Civray	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022	Associations culturelles et artistiques	200 000,00 €
Changement mode de chauffage à l'école maternelle	Travaux	Civray	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022	Syndicat Energies Viennes	82 890,00 €
Microfolios (musées virtuels)	Equipements	Civray	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022	DRAC	38 000,00 €
Réhabilitation de deux logements locatifs communaux insalubres	Etudes et travaux	Ferrière Airoux (/a)	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		250 000,00 €
Végétalisation des rues du centre-bourg et résilience urbaine face au réchauffement climatique	Création d'lots de fraîcheur (arbres, micro forêt, végétalisation des murs et toitures des bâtiments publics à titre exemplaires)	Gençay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		190 000,00 €
Isolation thermique de bâtiments publics	Mairie, écoles, ancienne mairie, salle de réunion	Gençay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		37 584,40 €
Projet d'aménagement paysager et mise en valeur du patrimoine architectural du centre-bourg,	Travaux de voirie, (accessibilité, mobilités douces), mobilier urbain, zone humide (préservation de la biodiversité : verger, parc, ruisseau du "Pas de la Mule")	Genouillé	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2021-2022	CAUE 86, ABF, Faculté de géographie de Poitiers, paysagiste, Office de Tourisme du Civraisien en Poitou (circuit Terra Avenura), associations locales	235 500,00 €
Création d'un site partagé multi-activité au service de la population	Plateforme de distribution de produits locaux en circuits courts, bar associatif, plateforme d'activité professionnelle et de télétravail. Acquisition de l'ensemble immobilier dédié, études et travaux de réhabilitation, équipements et mobilier	Genouillé	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022	SCIC la Grange ouverte (circuits courts), associations, faculté de géo, CAUE 86	421 500,00 €

Réfection et mise en sécurité de logements communaux	Escaliers extérieurs	Magné	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		60 000,00 €
Aménagement du centre-bourg	Travaux de voirie, accessibilité, illumination église, aménagements paysagers	Payroux	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022	Agence des Territoires de la Vienne	322 430,00 €
Extension de l'aire de camping-cars	Extension de 6 places actuelles à 20 au total dans le centre bourg offrant des commerces et services (proximité Vallée des Singes)	Romagne	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022	"Camping-car Park" qui assure l'installation et la maintenance des équipements de péage	61 000,00 €
Création d'une aire de camping-car	Sur un plan d'eau avec restaurant, près de la Charente et de la RN10	Saint-Macoux	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022	"Camping-car Park", gestion équipements de péage	110 566,90 €
Rénovation énergétique et réhabilitation de la salle des fêtes	Couverture, isolation phonique et thermique des murs et plafond, huisseries, création d'un hall d'entrée / vestiaires & bar, peinture	Saint-Maurice la Clouère	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		479 705,00 €
Réhabilitation d'un ensemble immobilier de caractère en logements meublés temporaires, espace séminaires et co-working	Création de 10 studios, dont 4 PMR (340 m2) et espace dédié aux réunions, séminaires d'entreprises, co-working, cuisine (176 m2)	Saint-Pierre d'Exideuil	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022	Entreprises sur la ZAE à proximité accueillant des cadres et des salariés en formation, stages..., établissements scolaires (BTS) - accueil de stagiaires, travailleurs saisonniers, clubs d'entreprises...	1 432 700,00 €
Renovation énergétique de l'école	Isolation, huisseries, VMC double flux, réfection toiture	Saint-Saviol	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		157 080,00 €
Aménagement route de Loing : axe secondaire reliant zone commerciale, habitat résidentiel et services, zone de rencontre	Sécurisation la circulation sur la zone d'activité, voie piédestre et cyclable, aménagement paysager	Savigné	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		50 000,00 €
Aménagement rue de la Sablière	500 m de linéaire. Zone de rencontre 30 km/h, cheminement piéton PMR, sécurisation	Savigné	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		135 000,00 €
Extension du pôle médical	Actuellement, 3 médecins et 2 infirmières libérales. Projet d'accueillir et de diversifier l'offre de soin avec 1 kiné et 1 infirmière d'éducation thérapeutique. Travaux d'extension de 80 m2	Sommières du Clain	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	Professionnels de santé, ARS	94 518,00 €
Déploiement d'une Micro-Folie (musée numérique interactif), découverte des œuvres numérisées des musées nationaux...	Création de la plateforme culturelle : équipements numériques (écran, tablettes), mobilier	Valence en Poitou	Cohésion territoriale (services à la population)	2022	Population, associations, établissements scolaires	38 000,00 €
Mise en sécurité et accessibilité des entrées du bourg de la commune déléguée de Ceaux-en-Couhé (Valence en Poitou)	Liaisons douces, aménagements paysagers	Valence en Poitou	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022	Population, touristes	125 950,00 €
Réalisation d'un logement senior	Vente d'une habitation d'un particulier à la mairie pour l'€ symbolique pour y créer un logement senior pour 2 personnes	Voulème	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2022		127 100,00 €
Restauration de l'installation campanaire	Restauration et électrification de la cloche de l'église	Voulème	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2022	DRAC	22 836,00 €

**ANNEE 2023**

Nature de l'opération	Nature des travaux	Maître d'ouvrage (communes / CCCP)	Axe du CRTE	Année réalisation	Partenaires	Coût HT
-----------------------	--------------------	------------------------------------	-------------	-------------------	-------------	---------

Etudes de faisabilité pour la création d'une plateforme de valorisation des déchets et organisation de filières professionnelles	Plateforme de stockage déchets verts et broyage bois et gravats, ressourcerie, déchetterie pour professionnels, unité de fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR)	CCCP	Transition écologique, énergétique et biodiversité (PCAET)	2023	Professionnels déchets (VEOLIA, SUEZ, PAPREC...), entreprises locales, ADEME, DREAL, SIMER, Région	150 000,00 €
Développer une plateforme territoriale d'économie circulaire et circuits courts	Etudes de faisabilité et pilotage sur gestion des déchets fermentescibles verts et bois, pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, développement territorial	CCCP	Transition écologique, énergétique et biodiversité (PCAET)	2023	Chambre d'agriculture, agri-bio, producteurs locaux, Département / Région	100 000,00 €
Modernisation et optimisation du service déchets ménagers et assimilés	Recyclage des déchets, collecte des bio-déchets / compostage, redevance incitative	CCCP	Transition écologique, énergétique et biodiversité (PCAET)	2023	Communes, particuliers, entreprises, ADEME, association Compost'Age, CITEO	450 000,00 €
Réhabilitation / extension du gymnase de Civray		CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)	2023-2024	Usagers, associations sportives, établissements scolaires, fédérations	4 000 000,00 €
Valorisation de l'abbaye de Charroux (Petite cité de caractère) 4 phases pluriannuelles	Aménagement du site de l'abbaye intra-muros, circuit de visite 3D, valorisation des fouilles	CCCP	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2023-2026	Centre des Monuments Nationaux (CMN) et association Karrofum (co-propriétaires du site avec la CCCP), DRAC, Département, Région, ABF, ville de Charroux, associations locales...	1 200 000,00 €
Réhabilitation de la piscine de plein-air de Couhé de type nordique (ouverture mars-octobre)		CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)	2023	Usagers, associations sportives, touristes, établissements scolaires	1 000 000,00 €
Réhabilitation de l'ancienne épicerie en maison associative	Réhabilitation complète du bâtiment (sauf toiture refaite récemment). Développer des activités de services de proximité (café et épicerie associatifs, manifestations culturelles.....)	Anché	Cohésion territoriale (services à la population)	2023	Associations, population, autres acteurs locaux pour y développer des activités de services de proximité (café et épicerie associative, lieu de vie associative...)	350 000,00 €
Rénovation énergétique d'un logement communal (100 m2)	Isolation biosourcée, remplacement huisseries et chauffage, éclairage LED 100%	Blanzay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023	Syndicat Electricité de la Vienne (audit énergétique)	45 000,00 €
Création d'un salon de coiffure (2 associées) et un logement locatif ou espace de coworking, dans le même bâtiment	Etudes et travaux	Brux	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2023	2 professionnelles coiffure, CAUE 86, Syndicat Energie Vienne (diagnostics thermiques bâtiments)	200 000,00 €
Création d'un pôle de télémedecine	Equipements et travaux (cabine de téléconsultation dans l'espace de soins et de santé)	Champagné Saint-Hilaire	Cohésion territoriale (services à la population)	2023	Groupe TESSAN, ARS, CPAM...	105 000,00 €
Extension de la mairie, développement de services à la population (permanences organismes, formation au numérique, télétravail...)	Etudes et travaux	Champagné Saint-Hilaire	Cohésion territoriale (services à la population)	2023		300 000,00 €
Aménagement du cimetière (Zéro pesticide")	Engazonnement, minéralisation des allées, végétalisation, drainage et branchement eau	Chapelle Bâton (la)	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		58 000,00 €
Rénovation énergétique de la mairie et salles annexes (400 m2)	Remplacement des huisseries et chauffage	Charroux	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023	Syndicat Electricité de la Vienne (audit énergétique)	150 000,00 €
Rénovation énergétique école (Pôle Educatif scolaire Territorial)	Remplacement huisseries, éclairage et chauffage	Charroux	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023	Syndicat Electricité de la Vienne (audit énergétique)	300 000,00 €
Réhabilitation de 3 logements sociaux dans le Moulin de Gavallet	Ce bâtiment assez dégradé, situé à l'entrée du bourg, s'inscrit dans le projet global d'aménagement du centre.	Château-Garnier	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2023	SOLIHA, ANAH	415 000,00 €

Réhabilitation de la salle des associations	Aménagement de l'étage	Chaunay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		350 000,00 €
Aménagement - réhabilitation du marché couvert pour les ateliers municipaux	Bureaux, vestiaires, sanitaires	Chaunay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		150 000,00 €
Création d'une nouvelle gendarmerie (12 sous-officiers et 4 GAV)	Etudes et travaux	Civray	Cohésion territoriale (services à la population)	2023	Gendarmerie Nationale	3 560 328,00 €
Création de liaisons douces piétonnières et pistes cyclables, zones de rencontre - connexions centre-ville	Travaux de voirie et signalétique	Civray	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023	CAUE 86 et Agence des Territoires 86	150 000,00 €
Création de nouvelles halles (après destruction des anciennes en 1970)	Etudes, construction et aménagement voirie	Civray	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2023	Associations des commerçants et commerçants non sédentaires, chambres consulaires	2 900 000,00 €
Aménagement des rues médiévales du centre ancien	Réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, enfouissement réseaux électriques	Gençay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023	Usagers, riverains, Eaux de Vienne, Energies Vienne, CAUE 86, UDAP 86	1 400 000,00 €
Création d'équipements sportifs près du complexe sportif et du collège	Transfert de deux cours de tennis du centre-ville et création d'un terrain de basket extérieur	Gençay	Cohésion territoriale (services à la population)	2023	Département (fonds JO 2024), associations sportives, usagers	330 000,00 €
Soutien au maintien des commerces et des services de proximité	Acquisition de locaux commerciaux vacants, travaux	Gençay	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2023	Clubs entreprises, chambres consulaires	500 000,00 €
Réhabilitation d'une friche industrielle proche centre-ville	Acquisition, dépollution, déconstruction partielle d'une ancienne laiterie en vue de la réaménager en quartier commercial, de services, tiers-lieu, espaces sportifs et culturels	Gençay - SIVOM	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2023	EPF NA (acquisition et dépollution), chambres consulaires, acteurs économiques et associatifs, coopérative tiers-lieu NA	690 000,00 €
Rénovation de la salle polyvalente	Changement des huisseries, volets roulants, rénovation cuisine, matériel, peintures	Joussé	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		69 000,00 €
Réfection des sanitaires de l'école et travaux d'accessibilité		Magné	Cohésion territoriale (services à la population)	2023		110 000,00 €
Rénovation énergétique de 5 logements communaux	Huisseries, chauffage (350 m2 environ)	Payroux	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		70 000,00 €
Rénovation énergétique et aménagement de la mairie et de l'agence postale communale et transformation d'un logement locatif en gîte touristique	Rénovation énergétique, pompe à chaleur, accessibilité, gîte de 60 m2.	Payroux	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		200 000,00 €
Construction d'une nouvelle boulangerie et laboratoire (140 m2)	Transfert de la boulangerie actuelle (vétusté, pb d'accessibilité du bâtiment) à proximité du magasin de producteurs. Travaux, matériels labo et vente	Romagne	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2023	Chambres consulaires, service éco CCCP,	421 500,00 €
Transformation de l'ancienne école en 2 logements	Suite à la création du pôle éducatif de Civray, l'école est fermée depuis 2018. Projet de création de 2 logements sur 200 m2	Saint-Gaudent	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		357 000,00 €
Création de liaisons douces piétonnes et piste cyclable le long de la D148	Faire liaison à terme avec la commune de Civray	Savigné	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		120 000,00 €
Réaménagement et extension salle polyvalente	Isolation phonique et thermique,, création d'un sas d'accueil, vestiaires	Savigné	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		650 000,00 €

Aménagement du cimetière (Zéro pesticide, accès PMR)	Engazonnement, minéralisation des allées, végétalisation	Savigné	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		60 000,00 €
Transformation de la salle des fêtes de Couhé en salle de spectacles	Etudes et travaux (scène, loges, gradins, isolation thermique)	Valence en Poitou	Cohésion territoriale (services à la population)	2023	Population, associations, compagnies d'artistes	500 000,00 €
Création de pistes cyclables	Liaisons douces centre ville de Couhé et entre les 5 communes déléguées de Valence en Poitou	Valence en Poitou	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023	Usagers, associations	100 000,00 €
Restructuration du centre-bourg de la commune déléguée de Vaux en Couhé (Valence en Poitou)	Valorisation du patrimoine cultuel et bâti, liaisons douces. Etudes et travaux voirie)	Valence en Poitou	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023	Population, touristes	500 000,00 €
Création d'un village "habitat participatif autonome" (commune déléguée de Couhé)	Etudes et travaux (10 logements locatifs séniors + parties communes)	Valence en Poitou	Cohésion territoriale (services à la population)	2023	Association Habitat Participatif Valence en Poitou	2 000 000,00 €
Création de vestiaires stade de foot (commune déléguée de Couhé)	Etudes et travaux	Valence en Poitou	Cohésion territoriale (services à la population)	2023	Clubs sportifs	500 000,00 €
Rénovation thermique de la toiture de la mairie	Réhabilitation de la toiture en ardoise et isolation	Voulème	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		53 000,00 €
Réhabilitation complète du pont entre Vivonne et Voulon	Pont de type Eiffel traversant le Clain (route touristique également fréquentée par les agriculteurs). Fermeture du pont. Coût estimé à 800 K€ dont 50% à charge de la commune	Voulon	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2023	Commune de Vivonne	400 000,00 €
Réfection de la couverture en ardoise de l'église		Voulon	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2023		75 000,00 €

#### ANNEE 2024

Nature de l'opération	Nature des travaux	Maître d'ouvrage (communes / CCCP)	Axe du CRTE	Année réalisation	Partenaires	Coût HT
Poursuite du développement d'une filière bois énergie locale (alimentation des réseaux de chaleurs bois publics du territoire)	Alimentation des réseaux de chaleurs bois publics du territoire (4 500 m3), diminution du coût d'enfouissement des déchets, valorisation des déchets des entreprises	CCCP	Transition écologique, énergétique et biodiversité (PCAET)	2024	Communes, entreprises, particuliers, ADEME (label "Territoire économie circulaire"), CRER, SIMER (Convention EIT - Ecologie Industrielle Territoriale)	300 000,00 €
Etude de faisabilité pour la structuration d'une filière photovoltaïque locale	Sur les toitures et ombrières sur parkings (ZAE, grandes surfaces...)	CCCP	Transition écologique, énergétique et biodiversité (PCAET)	2024	Entreprises (filière professionnelle)	50 000,00 €
Valoriser les chantiers écologiques exemplaires et promouvoir les éco-matériaux	Mise en œuvre des actions dans le cadre du Label Territoire Economie Circulaire (ADEME). Création d'une recyclerie (Bâtiment / atelier 400 m2)	CCCP	Transition écologique, énergétique et biodiversité (PCAET)	2024	ADEME, SIMER, communes, associations environnementales locales	400 000,00 €
Requalification des Zones d'Activités économiques (ZAE)	Voir étude du Schéma d'Accueil d'activité des entreprises. Travaux de voirie, signalétique, aménagements paysagers, gestion des déchets sur 5/6 ZAE	CCCP	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2024	Entreprises, chambres consulaires	600 000,00 €
Rénovation énergétique de la mairie	Isolation biosourcée, remplacement huisseries et chauffage pompe à chaleur	Blanzay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024	Syndicat Electricité de la Vienne (audit énergétique)	70 000,00 €
Création d'un gîte d'étape de 120 m2 à l'étage d'un restaurant	Etudes et travaux	Champagné Saint-Hilaire	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2024	Organisme de labellisation, Office de Tourisme	166 666,00 €

Création d'un espace patrimonial et culturel dans un bâtiment ancien	Etudes et travaux	Champagné Saint-Hilaire	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2024		250 000,00 €
Changement chauffage dans deux logements locatifs communaux	Remplacement des chaudières fioul par deux pompes à chaleur	Champniers	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024		25 000,00 €
Aménagement du cimetière	Rénovation des allées, enherbement et plantations	Champniers	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024		40 000,00 €
Irrigation du stade	Raccordement à l'eau d'un puits (pompe de relevage, branchement)	Chapelle Bâton (la)	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024		20 000,00 €
Valorisation du centre-bourg et aménagement paysager (Petite cité de caractère)	Parvis de l'église, plantations, mise en sécurité (à proximité de l'Abbaye)	Charroux	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2024	ABF, association du patrimoine, partenaires de l'abbaye	300 000,00 €
Aménagement de la rue des Bons Enfants	Après la réalisation de la voie de contournement par le Département, aménagement et sécurisation de cette rue et enfouissements des réseaux (liaison résidence autonomie - entre ville)	Chaunay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024		500 000,00 €
Installation de nouveaux commerces et services de proximité en centre-ville (boutiques éphémères, artisans d'art, producteurs locaux, associations...)	Acquisitions foncières, études et travaux	Civray	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2024	Association des commerçants, Club des Entreprises du Sud-Vienne, ABF	500 000,00 €
Réhabilitation de la salle de spectacle "La Margelle" (370 places) et des salles annexes	Etudes et travaux énergétiques et d'aménagement	Civray	Cohésion territoriale (services à la population)	2024	Service culturel de la ville, associations, établissements scolaires, cie d'artistes...	500 000,00 €
Rénovation énergétique et aménagement de la Mairie	Etudes et travaux	Civray	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024	Associations, institutions	1 500 000,00 €
Transformation d'une ancienne clinique en centre-ville en tiers-lieu	Télétravail, Maison d'Assistants Maternels, espaces associatifs, boutiques éphémères...	Gençay	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2024	Associations, clubs d'entreprises, chambres consulaires, usagers	1 000 000,00 €
Déviation circulation routière et sécurisation des accès piétons dans le centre-ville, végétalisation des espaces et mobilité douce	Travaux de voirie, aménagements paysager, signalisation...	Gençay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024	Usagers, commerces, services, associations culturelles	320 000,00 €
Création d'un nouveau cimetière à haute valeur environnementale	Complexe funéraire et cinéraire végétalisés	Gençay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024		170 000,00 €
Installation d'un chauffage dans la mairie, deux anciennes salles de classe, bureaux	Remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur. Bâtiment de 483 m2	Joussé	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024		30 360,00 €
Rénovation de la toiture de la salle des fêtes	Travaux toiture et isolation, portes antipaniques	Payroux	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024		50 000,00 €
Logement école	Isolation thermique	Saint-Saviol	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024		65 000,00 €
Valorisation paysagère, plantations centre-bourg et villages de Vergné, Champagné Lureau et Epinoux	Réduction des GES	Savigné	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2024	DDT 86	100 000,00 €
Création d'un lieu multi accueil (commune déléguée de Couhé)	Médiathèque, micro-folie, agence postale, halte garderie	Valence en Poitou	Cohésion territoriale (services à la population)	2024	Population, associations, parents d'élèves, CCCP	2 000 000,00 €

Restructuration de la mairie et transfert de la Maison France Services (centre-ville de Couhé)	Bureaux, salles de réunions, accueil Maison France Services. Rénovation énergétique	Valence en Poitou	Cohésion territoriale (services à la population)	2024	Population, associations, partenaires institutionnels	1 500 000,00 €
Revitalisation centre-ville de Couhé (commerces et de services de proximité)	Acquisitions foncières et immobilières et plan de circulation centre-ville (études et travaux, voirie)	Valence en Poitou	Développement économique, attractivité, cadre de vie	2024	Population, associations des commerçants, chambres consulaires	1 500 000,00 €
Transformation de la salle des fêtes de Couhé en salle de spectacles	Etudes et travaux (scène, loges, gradins, isolation thermique)	Valence en Poitou	Cohésion territoriale (services à la population)	2024	Population, associations, compagnies d'artistes	500 000,00 €

ANNEE 2025						
Nature de l'opération	Nature des travaux	Maître d'ouvrage (communes / CCCP)	Axe du CRTE	Année réalisation	Partenaires	Coût HT
Diagnostic, études de faisabilité sur le potentiel géothermique du territoire	Constat : fort potentiel de développement de la géothermie sur le territoire	CCCP	Transition écologique, énergétique et biodiversité (PCAET)	2025	ADEME, CRER, Région, Energies Vienne, BRGM (Bureau Recherches Géologiques et Minières)	125 000,00 €
Rénovation énergétique du patrimoine communautaire	Isolation thermique, chauffage, éclairage, qualité de l'air et vulnérabilité climatique	CCCP	Transition écologique, énergétique et biodiversité (PCAET)	2025	Energies Vienne (convention audits énergétique), ADEME, CRER	375 000,00 €
Aménagement intérieur gymnase de gençay		CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)			300 000,00 €
Multi accueil , petite enfance à Couhé	Création d'un équipement (crèche)	CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)		CAF, MSA....	600 000,00 €
Rénovation énergétique d'un logement communal (82 m2)	Isolation biosourcée, remplacement huisseries et chauffage pompe à chaleur	Blanzay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2025	Syndicat Electricité de la Vienne (audit énergétique)	65 000,00 €
Création d'un tiers-lieu (coworking, accompagnement des porteurs de projets)	Etudes et travaux	Champagné Saint-Hilaire	Cohésion territoriale (services à la population)	2025		208 334,00 €
Aménagement centre-bourg	Rénovation de la place, abords de l'église classée, aménagements paysagers	Champniers	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2025		75 000,00 €
Création d'un espace numérique à la Mairie	Création d'un espace dédié (matériel informatique, connectique, mobilier	Chapelle Bâton (la)	Cohésion territoriale (services à la population)	2025		33 000,00 €
Construction d'une résidence séniors	Une dizaine de logements à proximité de la résidence autonomie pouvant offrir des services et des prestations aux personnes âgées	Chaunay	Cohésion territoriale (services à la population)	2025		1 800 000,00 €
Isolation et climatisation de la salle des fêtes		Chaunay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2025	Syndicat d'électricité de la Vienne	300 000,00 €
Réfection de l'église, rénovation de l'intérieur et l'extérieur		Magné	Cohésion territoriale (services à la population)	2025		150 000,00 €
Création d'une piste cyclable		Magné	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2025		50 000,00 €

Réhabilitation du centre thérapeutique de la Planchonnerie	Structure d'accueil de 14 adultes handicapés. Aménagement de 8 chambres individuelles de 25 m2 et réaménagement de la structure (isolation thermique...)	Payroux	Cohésion territoriale (services à la population)	2025		465 000,00 €
Logement poste	Isolation thermique	Saint-Saviol	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2025		45 000,00 €
Réhabilitation de l'école	Création d'une nouvelle cantine devenue exigüe à la place du préau et création d'un nouveau préau	Voulon	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2025		250 000,00 €

ANNEE 2026						
Nature de l'opération	Nature des travaux	Maître d'ouvrage (communes / CCCP)	Axe du CRTE	Année réalisation	Partenaires	Coût HT
Amélioration et optimisation de l'éclairage public	Passage éclairage LED (communes, ZAE...)	CCCP	Transition écologique, énergétique et biodiversité (PCAET)	2026	ENERGIES VIENNE, communes, entreprises, ADEME	250 000,00 €
Création Maison de Santé à Valence en Poitou		CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)			1 200 000,00 €
Reconstruction piscine Gençay / Saint-Maurice		CCCP	Cohésion territoriale (services à la population)			2 000 000,00 €
Création de liaisons douces le long des axes structurants en zone urbaine	Voirie, signalisation, mobilier urbain, aménagements paysagers	Gençay	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2026	Agence des Territoires de la Vienne	650 000,00 €
Rénovation énergétique de l'école et de la cantine	Huisseries et chauffage	Payroux	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2026		200 000,00 €
Local salle des fêtes	Isolation thermique	Saint-Saviol	Transition écologique, énergétique et biodiversité	2026		63 000,00 €
Création d'une salle polyvalente (commune déléguée de Couhé)	Réunions, séminaires, manifestations	Valence en Poitou	Cohésion territoriale (services à la population)	2026	Population, associations, clubs entreprises	1 500 000,00 €

## Pistes d'indicateurs dans le cadre du projet de territoire du CRTE de la CC du Civraisien en Poitou

### Orientation 1

#### Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux et respectueux de l'environnement

##### Indicateurs pressentis :

Données observées	Indicateurs	Périodicité	Sources
Emissions de GES	Quantité de gaz à effet de serre émis par les activités du territoire (en ktCO2e)	-	<i>Sous réserve d'une mise à disposition des données par l'AREC Nouvelle Aquitaine</i>
Préservation des ENAF*	Surface (en ha) d'ENAF	Tous les 6 ans	Corine Land Cover
Quantité d'eau	Nombre d'arrêtés de restriction d'eau	Annuelle	Portail PROLUVIA
Production EnR	Production d'EnR électriques et thermiques (en GWh) Nb de KWh économisés et/ou substitué par des énergies renouvelables	Annuelle	Voir indicateurs PCAET
Economie circulaire	Nombre de producteurs installé sur la plateforme « Usine Durable »	Annuelle	Gestion interne, CCCP
Gestion de déchets	Ratio de déchets collectés (en kg/hab./an)	Annuelle	CCCP

##### Partenaires pressentis :

- **Paysage, qualité environnementale** : AT86 (Agence des Territoires de la Vienne)
- **Eau** : Eaux de Vienne – Siveer, Département de la Vienne
- **Environnement** : Associations environnementales (LPO, Alternatiba, etc.), Prom'Haies, CPIE Vienne, Département de la Vienne, etc.
- **Economie** : Pôle des Eco-Industries de Poitou-Charentes, CCI, CMA
- **EnR** : Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.), associations EnR citoyennes (CIRENA), associations professionnelles EnR

## Orientation 2

### Garantir le développement économique durable du civraisien en renforçant son attractivité pour les entreprises et en se reposant sur ses spécificités

Indicateurs pressentis :

Données observées	Indicateurs	Péodicité	Sources
<b>Création d'entreprises</b>	Taux annuel moyen de création d'établissement	Annuelle	Insee
<b>Développement économique</b>	Nombre de nouvelles entreprises sur le territoire	Annuelle	Insee
<b>Agriculture durable</b>	Nombre de circuits-courts sur le territoire Nombre d'exploitations labellisées/certifiées	Annuelle	Chambre d'agriculture + voir indicateurs du PCAET
<b>Haut et très haut débit</b>	Couverture du territoire en haut-débit (en %)	Annuelle	ARCEP
<b>Formation</b>	Nombre de personnes ayant suivi une formation diplômante pour retrouver un emploi sur le territoire	Annuelle	Partenaires (AFPA ?)
<b>Tourisme</b>	Nombre d'établissements touristiques labellisés/certifiés Nombre de nuitées dans des hébergements du territoire	Annuelle	Office de tourisme, Insee

Partenaires pressentis :

- **Développement économique** : CCI, CMA, Club des entrepreneurs du Sud Vienne, Département de la Vienne, Région Nouvelle-Aquitaine
- **Numérique** : Département de la Vienne
- **Agriculture** : Chambre d'agriculture, Syndicat Intercommunal Mixte d'Equipement Rural (SIMER), Université de Poitiers, SAFER Nouvelle-Aquitaine, Département de la Vienne
- **Tourisme** : Offices de tourisme, Département de la Vienne, Région Nouvelle-Aquitaine

### Orientation 3 Développer l'attractivité résidentielle du Civraisien en Poitou

#### Indicateurs pressentis :

Données observées	Indicateurs	Péodicité	Sources
<b>Rénovation du parc bâti privé</b>	Nombre de logements réhabilités dans le parc privé Nombre de logements vacants	Annuelle	Communes, CCCP, ANAH Indicateurs dans le cadre de l'OPAH-RU multi-sites
<b>Adaptation des logements</b>	Nombre de logements adaptés aux normes seniors Nombre de logements sociaux	Annuelle	Communes, CCCP Indicateurs dans le cadre de l'OPAH-RU multi-sites
<b>Accueil de ménages</b>	Nombre de familles sur le total des ménages	Annuelle	Insee
<b>Commerces</b>	Nombre de cellules vacantes Taux d'occupation des cellules commerciales	Annuelle	Relevés de terrain, Communes, CCCP
<b>Transports en commun</b>	Part modale des transports en commun dans les déplacements domicile-travail (en %)	Annuelle	Insee
<b>Covoiturage</b>	Nombre d'aires de covoiturage	Annuelle	Communes, CCCP
<b>Aménagement centres-bourgs</b>	Nombre de communes concernées par une opération d'aménagement/sécurisation de leur centre-bourg	Annuelle	Communes, CCCP
<b>Restauration patrimoine communal</b>	Nombre de bâtiments patrimoniaux communaux rénovés	Annuelle	Communes, CCCP
<b>Nouvelles formes de travail</b>	Nombre d'espaces adaptés aux nouvelles formes de travail, de services et de création de valeur	Annuelle	Communes, CCCP

#### Partenaires pressentis :

- **Aménagements urbains, patrimoine, urbanisme** : AT86 (Agence des Territoires de la Vienne), ABF, Département de la Vienne
- **Commerces** : CCI
- **Transports collectifs** : Département de la Vienne, SNCF, MobiVienne

#### Orientation 4

#### Garantir un maillage en services et équipements de qualité et accessibles pour toutes les catégories de population du territoire

Indicateurs pressentis :

Données observées	Indicateurs	Péodicité	Sources
Offre médicale	Densité de soignants sur le territoire par spécialité Nombre de pôles médicaux (Maisons de Santé Pluridisciplinaires)	Annuelle	Communes, CCCP, ARS
Accès aux soins	Part de la population ayant eu recours à un spécialiste	Annuelle	ARS / Enquête
Services publics	Présence d'une Maison France Services	-	Communes, CCCP, ANCT
Tissu associatif	Nombre d'associations hébergées sur le territoire	Annuelle	Communes, CCCP
Sport	Nombre de licenciés sportifs Nombre d'associations sportives	-	Injep - Meos
Offre culturelle	Nombre d'associations culturelles Nombre d'inscrits à la bibliothèque/ludothèque	Annuelle	Communes, CCCP, structures culturelles
Enfance	Nombre de structures dédiées à la petite enfance / Nombre de places	Annuelle	Communes, CCCP
Jeunesse	Nombre d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) / Nombre de places Nombre d'accueil de loisirs ados	Annuelle	Communes, CCCP

Partenaires pressentis :

- **Santé, social** : Département de la Vienne, ARS, EHPAD, maison de santé, CIAS, etc.
- **Service et commerces** : maison(s) de services, CCI, CMA, etc.
- **Sport** : Département de la Vienne, associations sportives locales, établissements scolaires et secondaires, etc.
- **Culture** : Département de la Vienne, établissements culturels, associations culturelles, établissements scolaires et secondaires, etc.
- **Enfance, jeunesse** : Département de la Vienne, ALSH, établissements scolaires et secondaires, etc.

## Orientation 5 Proposer un aménagement sobre et performant à l'échelle du territoire

### Indicateurs pressentis :

Données observées	Indicateurs	Péodicité	Sources
<b>Sobriété foncière</b>	Nombre d'ha artificialisé Nombre d'éco chantiers/visites réalisés )	Annuelle	PCAET, Communes, CCCP
<b>Rénovation énergétique de bâtiments publics</b>	Nombre de bâtiments publics rénovés	Annuelle	PCAET / CCCP
<b>Eclairage public</b>	Nombre d'interventions réalisées par EPCI et par catégories d'intervention	Annuelle	PCAET / CCCP

### Partenaires pressentis :

- **Rénovation énergétique : ADEME**

